

RAPPORT ANNUEL
INTÉGRÉ 2021

PLUS LOIN
ENSEMBLE



GARANCE

Notre identité	-01-
Nos fondamentaux	-02-
Entretien avec Serge Crouin et Virginie Hauswald	-04-
Trois tendances qui nous inspirent	-08-
Notre engagement durable	-10-
Nos singularités	-12-
Nos données financières 2021	-16-

PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



SE TRANSFORMER ET INNOVER -20-

Axe 1 : Faire de l'expérience client GARANCE un avantage concurrentiel	-22-
Axe 2 : Transformer le collectif GARANCE en atout n° 1 de l'entreprise	-24-
Axe 3 : Améliorer l'efficacité commerciale et la rentabilité du développement	-26-
Axe 4 : Préparer l'avenir : rajeunir et diversifier le portefeuille	-28-
Axe 5 : Protéger la performance financière actuelle et préparer la proposition de valeur de demain	-30-
Paroles de clients	-32-

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES -38-

Créer de la valeur pour nos clients	-40-
Créer de la valeur pour la société	-42-
Créer de la valeur pour notre corps social	-46-
Créer de la valeur pour nos partenaires	-48-
À l'écoute de nos parties prenantes	-50-
Gouvernance	-52-

PARTAGER NOS PERFORMANCES FINANCIÈRES -58-

GARANCE offre à tous les publics, professionnels comme particuliers, des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance adaptés à leurs besoins, mais aussi un accompagnement inédit dans tous leurs projets de vie.

Mutuelle indépendante et adossée à aucun groupe, elle est guidée par le seul intérêt de ses adhérents avec qui elle entretient une relation de confiance depuis sa création il y a plus de 35 ans.

Fidèle aux valeurs mutualistes, elle s'appuie sur des administrateurs et délégués élus qui définissent sa stratégie aux côtés de la direction générale.

Avec son plan stratégique Avenir 2025, GARANCE s'est engagée dans une profonde dynamique de transformation qui vise à accélérer son développement et à préparer son avenir. ● ● ●

UNE RAISON D'ÊTRE QUI NOUS ENGAGE

**“ PARTENAIRE DE L'ÉCONOMIE
DE PROXIMITÉ. ENGAGÉ.
SOLIDAIRE. RESPONSABLE. ”**

GARANCE va au-delà de son statut de mutuelle et entend accompagner l'ensemble de ses clients dans leurs projets de vie et les rendre acteurs de leur épargne.

En écho à sa dynamique de diversification et son cœur de cible historique des artisans et commerçants, GARANCE étend son rayonnement pour s'adresser à l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité qui entretiennent quotidiennement un lien étroit et durable avec les particuliers au cœur des villes et des territoires : nouveaux indépendants, professions libérales, paramédicales et de santé, petites entreprises...

**Cette raison d'être nous distingue,
nous oblige et fixe plus que jamais le cap
vers lequel nous sommes tournés.**

GARANCE renouvelle ses valeurs d'engagement, héritage de ses origines mutualistes, et entend agir de façon toujours plus solidaire à l'égard de ses clients. Cette solidarité s'exprime également à l'attention des collaborateurs et plus généralement à tout l'écosystème de GARANCE (fournisseurs, partenaires...). Enfin, GARANCE entend mener sa mission de façon responsable et durable dans toutes ses composantes et pour toutes ses parties prenantes.

NOTRE AMBITION



**“ Exprimer
notre performance
collective pour
offrir la meilleure
expérience d'épargne
responsable et
d'accompagnement
à chacun
de nos clients. ”**

NOS MÉTIERS



Retraite
Épargne
Prévoyance
Services

255 535
adhérents

3,7 Md€
d'actifs gérés

275,6 M€
de chiffre d'affaires

279 M€
de fonds propres

328 911
contrats gérés

71 902
rentiers

228
collaborateurs

CHIFFRES AU 31/12/2021



**DES CHIFFRES
QUI EN DISENT
LONG**

UN COLLECTIF EN MARCHÉ POUR TRANSFORMER LE GROUPE

Entretien avec

—
SERGE CROUIN,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET **VIRGINIE HAUSWALD**,
DIRECTRICE GÉNÉRALE

“
Nous développer en conservant notre indépendance et en restant fidèles à nos valeurs d'entrepreneuriat, d'ambition et de solidarité.”

SERGE CROUIN

Comment analysez-vous les résultats du Groupe en 2021 ?

Virginie Hauswald

Je suis fière de nos accomplissements en 2021, année de challenges et de transformations, que nous avons su mener à bien grâce à l'engagement quotidien et constant des équipes. Notre agilité et notre célérité ont porté leurs fruits : en 2021, nous avons atteint le cap de 275 M€ de chiffre d'affaires. Il s'agit là d'une augmentation record de 25 % par rapport à l'année dernière, déjà marquée par des résultats en croissance. GARANCE occupe encore et toujours la tête des classements des taux de rendement sur ses fonds en euros. Si nous avons été récompensés sur l'ensemble de notre gamme de produits, ce n'est pas par hasard !

Cette année a été ponctuée par le succès du lancement de GARANCE Smart Life, affirmant de manière concrète notre proposition de valeur de procurer aux entrepreneurs et à chaque individu les moyens et outils de leur propre indépendance. Constituée par et pour ses clients, GARANCE est devenue un Groupe qui se diversifie et se développe.

Serge Crouin

En 2021, nos instances de gouvernance ont confirmé des orientations stratégiques claires, ambitieuses et tangibles qui ont permis à toutes les équipes du Groupe, en collaboration avec nos partenaires, d'œuvrer avec énergie et détermination dans la juste direction. Nous avons su consolider nos fondamentaux financiers et confirmer notre place de leader dans la performance de gestion d'actifs-passifs.





Quel regard portez-vous sur le collectif GARANCE ?

SC

Notre communauté s'est enrichie de nouveaux talents en 2021. Leur arrivée va contribuer à la professionnalisation de nos activités, à la diversification de notre capital humain et à l'alimentation d'une dynamique créatrice de valeur. C'est la marque de fabrique historique de notre Groupe de demeurer à l'écoute et au service de nos clients, ainsi que d'anticiper leurs besoins.

VH

2021 a également été une année de succès par la reconnaissance de l'investissement sincère et nourri que le Groupe a réalisé dans ses talents. Je félicite les équipes du Groupe GARANCE pour le chemin parcouru. Nos efforts portent leurs fruits, votre engagement est salué, notre collectif s'est renforcé !

“
Nous sommes engagés dans une dynamique visant à mieux servir nos adhérents et cultiver notre agilité opérationnelle.”

VIRGINIE HAUSWALD

Qu'est ce qui fait la force de GARANCE ?

VH

C'est sa singularité et son identité forte qui nous distingue des autres acteurs du marché. Notre attractivité s'explique autant par nos politiques ambitieuses et dynamiques que par l'écosystème de filiales que nous avons construit autour d'Indep'AM, d'inCube et de GARANCE à vos côtés pour mieux répondre aux besoins de nos adhérents.

Le plan stratégique « Avenir 2025 » se déploie-t-il comme prévu ?

VH

Le déploiement du plan stratégique en 2022 reposera sur 5 priorités : le développement de nouvelles offres et la conquête de nouveaux segments, la fluidification et l'enrichissement de nos parcours clients, le lancement d'une offre de services rénovée portée par l'applicatif GARANCE à vos côtés, la refonte de notre organisation sociétaire globale pour fonctionner en tant que Groupe et enfin la poursuite des chantiers de sécurisation initiés en 2020. Nous entendons garder le cap défini dans le plan « Avenir 2025 » dans l'optique de mieux servir nos adhérents et de leur proposer des solutions innovantes.

SC

Chaque Garancien sera acteur de la transformation et prendra part à la conception et à la mise en œuvre de ces travaux, en collaboration avec les instances de gouvernance et de représentation du personnel. Nous partageons, avec la Direction Générale, l'intime conviction que nous pourrons compter sur la communauté GARANCE et sur l'appui du Conseil d'administration pour réaliser ces nouveaux projets et porter haut et fort nos valeurs.

“
Les équipes de GARANCE peuvent être fières du travail réalisé dans un contexte compliqué.”

VIRGINIE HAUSWALD



Que nous réserve GARANCE pour 2022 ?

VH

Cette année à nouveau, notre capacité d'adaptation et d'agilité sera mise à l'épreuve pour relever les défis liés à la structuration de notre Groupe, qui impliquera des travaux réglementaires. L'élection présidentielle, événement démocratique majeur de notre pays, redéfinira les perspectives politiques et réglementaires impactant nos clients, notre secteur d'activité et globalement, le paysage de la protection sociale. GARANCE Retraite, GARANCE à vos côtés, GARANCE Smart Life, des projets créateurs de valeur pour le Groupe et qui connaissent un franc succès, continueront d'enrichir le continuum de services que nous offrons aux adhérents.

SC

Le déploiement de notre politique en matière de responsabilité sociétale est aussi une priorité. Nos engagements, déjà traduits par notre adhésion à l'association « FAIR » et l'obtention, une nouvelle fois, du label LUCIE, doivent s'inscrire dans la continuité et se renforcer en 2022.

Quel(s) message(s) souhaiteriez-vous faire passer aux adhérents pour 2022 ?

VH

Dans le respect des valeurs qui animent le Groupe GARANCE, soyez assurés que notre détermination à œuvrer pour la défense et le développement de vos intérêts sera plus forte encore en 2022. GARANCE est un groupe mutualiste constitué par et pour ses clients, au rang desquels nous sommes heureux de vous compter.

TROIS TENDANCES QUI NOUS INSPIRENT

Proche des entrepreneurs dont elle connaît les besoins et attentes, GARANCE observe avec attention les mutations sociétales et les évolutions d'usage. Si ces transformations bousculent la société et poussent les entreprises à s'adapter, elles sont aussi pour GARANCE porteuses d'opportunités de développement. **Décryptage.**

L'ENTREPRENEURIAT POURSUIT SON ESSOR

La création d'entreprises n'a jamais été aussi élevée en France.

Après une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19, lors de laquelle 848 000 entreprises avaient été créées, ce sont près d'un million d'entreprises qui ont vu le jour en 2021. Ce record historique confirme l'engouement des Français depuis quelques années pour l'entrepreneuriat et surtout pour le micro-entrepreneuriat puisque 641 500 entreprises immatriculées l'ont été sous ce régime. Deux chiffres retiennent plus particulièrement l'attention : l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est de 35 ans et 40 % des créateurs d'entreprises individuelles sont des femmes.

Des créations dans tous les secteurs d'activité

Si la plupart des secteurs sont concernés par la création d'entreprises, trois d'entre eux y contribuent plus particulièrement. Il s'agit du secteur des transports et de l'entreposage (+ 25 100 créations en un an), du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 24 000 créations) dans lequel les activités de conseil, le design, les relations publiques et la communication sont prépondérantes, et du secteur des services aux ménages (+ 22 600 créations) au sein duquel on trouve notamment les services personnels tels que le coaching ou la naturopathie.

Source : Insee, 2022.

TROIS CHOSES À SAVOIR SUR LE NOUVEAU RAPPORT À L'ÉPARGNE DES JEUNES

Les jeunes sont à la fois des épargnants comme les autres... et pas comme les autres.

1. Les 18-35 ans sont particulièrement sensibles à la finalité de leurs investissements. Ils veulent par exemple épargner soit pour avoir un impact durable sur le monde, soit pour réaliser un projet qui leur tient à cœur, soit à des fins de défiscalisation.
2. Ils se disent intéressés par les investissements financiers. Souhaitant conjuguer sens et performance, ils privilégient les placements écoresponsables et sociaux et montrent un intérêt pour les services financiers accessibles et simples d'usage. Recherchant de la rentabilité à long terme, ils investissent plus volontiers sur des unités de compte thématiques que leurs aînés. Connaissant le risque de perte associé à ce type d'investissement, ils aspirent à être accompagnés dans la réalisation de leurs choix.

3. Ils investissent aussi selon une logique communautaire. Le bouche-à-oreille leur permet de choisir leurs produits et leurs partenaires financiers. De même, nombreux sont ceux qui, sur fond de progression du social trading, répliquent les portefeuilles d'investissement d'influenceurs en bourse.

Sources :
 > Études issues de différents instituts de sondage.
 > Les Français, l'épargne et la retraite, étude Ifop pour le Cecop (Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique), février 2022.

LA RETRAITE, SUJET DE PRÉOCCUPATION MAJEUR

La création des nouveaux plans d'épargne retraite a dynamisé la retraite supplémentaire.

C'est sans doute parce qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans le débat public que les Français s'intéressent de plus en plus tôt à leur future retraite. Ils constatent d'une part que l'âge moyen du départ à la retraite était fin 2019 de 62 ans et 2 mois contre 60 ans et 6 mois en 2010, d'autre part que la pension moyenne tous régimes confondus, qui s'établit à 1 503 bruts mensuels, diminue en euros constants, notamment du fait d'une revalorisation des pensions inférieure à l'inflation. C'est dans ce contexte que la loi Pacte est entrée en vigueur en mai 2019 avec un objectif : simplifier et rendre plus lisible l'épargne retraite. De nouveaux plans d'épargne retraite (PER), structurés en trois compartiments – le PER individuel, le PER collectif et le PER catégoriel – ont ainsi été créés et ouverts à la commercialisation afin d'inciter les épargnants à se tourner vers la retraite supplémentaire pour compléter leur future pension.

Sources :

- > Rapport sur les nouveaux plans d'épargne, Banque de France, CCSF (Comité consultatif du secteur financier), juillet 2021.
- > Les retraites et les retraités, DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), édition 2021.
- > France Assureurs.

Des plans d'épargne retraite plus lisibles et plus attractifs

De nouvelles règles, plus favorables aux épargnants, s'appliquent désormais : liberté de choix entre rente et capital pour l'épargne volontaire et salariale, portabilité totale notamment en cas de changement d'employeur et de statut, déductibilité fiscale des versements volontaires à l'entrée, possibilité de sortie anticipée en cas d'accident de la vie et lors de l'achat de la résidence principale, soumission des sommes à l'impôt sur le revenu à la sortie... Le succès de ces nouveaux PER est réel avec, en septembre 2021, 4,3 millions de détenteurs d'un PER, représentant 48,5 milliards d'euros d'encours. Enfin, il est intéressant de constater que selon un sondage Le Cercle des Épargnants-Ipsos, le nouveau PER est devenu, devant l'assurance-vie, le produit d'épargne préféré des Français (32 % vs 28 %).

La retraite en chiffres clés

- > **1,7**, c'est le nombre d'actif cotisant par retraité. Ce ratio était en 2004 de **2,02**.
- > **1 393 euros**, c'est le montant moyen, après prélèvements sociaux, des retraites perçues par les retraités résidant en France.
- > **2,1 %**, c'est la part que représente la retraite supplémentaire dans l'ensemble des prestations versées au titre de la retraite.
- > **62 ans et 9 mois**, c'est l'âge moyen du départ à la retraite en 2021.
Source : Cnav.



NOTRE ENGAGEMENT DURABLE

Au-delà de la performance économique, GARANCE cherche à créer et partager durablement de la valeur avec ses parties prenantes et apporte une contribution à la société.

RESSOURCES MOBILISÉES

(CHIFFRES AU 31/12/2021)

CAPITAL FINANCIER

279 M€ de fonds propres
3,7 Md€ de placements en valeur de marché

CAPITAL HUMAIN

228 salariés
52,6 % de femmes dans l'effectif

CAPITAL CLIENTS

255 535 adhérents
328 911 contrats
192 élus représentant nos clients
100 partenaires économiques au service des clients

CAPITAL SOCIÉTAL

350 000 € par an de dotation au fonds de dotation GARANCE Mécénat
Adhésion à la charte de la diversité et au label LUCIE

ENGAGEMENTS ESG

Signature des PRI
120 M€ dans de l'immobilier certifié
120 M€ dans des fonds d'énergies renouvelables
50 M€ dans un bas carbone labellisé ISR
10 M€ pour la protection des ressources naturelles
Investissements en actions et critères ESG
Limitation des investissements dans le charbon

PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

POUR LE DÉVELOPPEMENT

De solides fondations financières garantissant nos engagements

Ratio de solvabilité (avec correction de volatilité) :
225,70 %

3,67 % de taux de rendement brut des actifs

POUR LES COLLABORATEURS

Bien-être pour des salariés heureux, investis et engagés

82 % des salariés se rendent avec plaisir au travail

88 % des salariés pensent apporter une contribution personnelle à l'entreprise

POUR LES ADHÉRENTS

Une gamme complète et personnalisée de solutions en assurance de personnes

71 902 rentiers

73 M€ de rentes versées

2,75 % de taux de rendement du fonds en euros pour GARANCE Épargne

2,5 % de revalorisation nette des points de retraite actuellement commercialisés

4 Labels d'Excellence des Dossiers de l'Épargne

2 Oscars de l'assurance-vie de Gestion de Fortune

1 Victoire d'or de l'assurance-vie du Particulier

1 Victoire d'argent de l'assurance-vie

POUR LA SOCIÉTÉ

Soutien à l'apprentissage et aux entrepreneurs de proximité

136 Bourses d'Excellence remises à des apprentis et **25** projets d'intérêt général soutenus par le Fonds de dotation GARANCE Mécénat depuis sa création en 2015

ENGAGEMENTS ESG POUR LA PLANÈTE

Lutte contre le réchauffement climatique et protection des ressources naturelles

Renforcement de nos obligations jusqu'en 2024

UNE MUTUELLE UNIQUE AYANT VOCATION À LE RESTER

Au cours de ses 36 années d'histoire, GARANCE a su construire, enrichir et élargir son offre au bénéfice de ses adhérents. Un objectif : les accompagner au mieux grâce à des produits innovants et performants.

UN ACTEUR AU DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX

Depuis sa création en 1986, MNRA, rebaptisée GARANCE en 2017, a toujours été aux côtés des entrepreneurs dont elle connaît les besoins et attentes. D'abord spécialisée dans les produits d'épargne retraite proposés aux artisans, elle élargit dès 2008 son offre aux commerçants et aux professions libérales, qu'ils soient actifs ou retraités, salariés ou non-salariés. Ses champs d'expertise se développent eux aussi et s'étendent progressivement à toute l'assurance de personnes avec des solutions dédiées en épargne, retraite, prévoyance et santé. Aujourd'hui, face à une concurrence

accrue et multiple qui chaque année prend plus d'importance, GARANCE s'adresse désormais à tous les publics, professionnels comme particuliers.

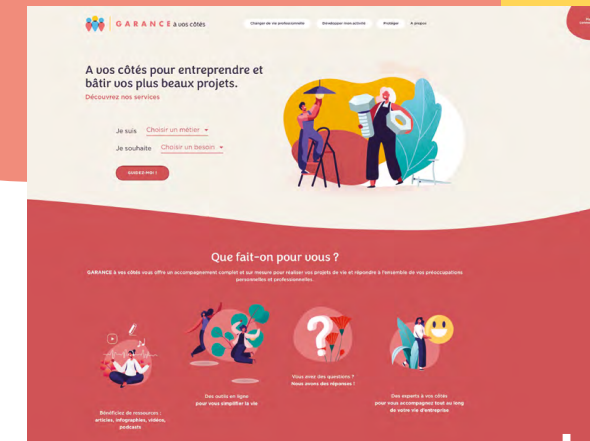
Partenaire affirmée de l'économie de proximité

Entreprise à taille humaine, proche de ses adhérents du fait de son histoire et de ses valeurs, GARANCE a toujours su se réinventer. Partenaire résolue de l'économie de proximité, elle entend offrir à ses clients la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsable possible. C'est pour cela qu'elle

s'est engagée dans une politique de transformation en 2020. Sur un marché toujours plus concurrentiel, bousculé par de fortes évolutions réglementaires mais aussi par d'importantes ruptures technologiques, elle souhaite renforcer sa proposition de valeur, accroître sa performance et développer son attractivité. Forte de la confiance qui l'unit à ses clients, elle veut conjuguer au mieux approche mutualiste et performance des solutions proposées. ●

NOUS DISTINGUER PAR DES CHOIX FINANCIERS STRUCTURANTS

Soucieux de proposer à nos adhérents une offre attractive et compétitive, nous disposons avec Indep'AM – dont nous sommes actionnaires majoritaires – de notre propre structure de gestion d'actifs. Sa mission consiste à gérer l'actif général de la mutuelle dans le cadre de l'allocation stratégique décidée par le Conseil d'administration. Cela nous permet d'une part de ne pas faire appel au marché, d'autre part de faire bénéficier nos clients d'une expertise de haut niveau et d'une gestion saine et durable à moindre coût. Par ailleurs, grâce à notre taux de solvabilité, nous sommes suffisamment robustes pour construire une offre assurantielle solide et pour continuer à mener nos investissements stratégiques d'avenir.



CULTIVER NOTRE UTILITÉ VIS-À-VIS DES ENTREPRENEURS

Une fois le pic de la crise sanitaire passé et le retour à une certaine normalisation sociale constatée, la question du devenir de la plateforme d'aide et de conseil GARANCE à vos côtés, qui avait été lancée pour expliquer les différentes aides auxquelles les entrepreneurs pouvaient prétendre pendant la pandémie, s'est très vite posée.

Alors que nous l'avions conçu au départ comme une réponse conjoncturelle à un besoin réel, nous avons repensé ce portail comme un levier d'accompagnement structurel afin d'aider les entrepreneurs dans leur trajectoire professionnelle et le développement de leur activité.

Dans cette perspective, GARANCE à vos côtés a été enrichie de très nombreuses ressources pour informer les adhérents, les aider dans leurs différents projets et leur faire gagner du temps.

Convaincus qu'une mutuelle sert aussi à créer de la valeur immatérielle, nous avons joué la carte de l'innovation afin de cultiver notre posture de partenaire au long cours tout en capitalisant sur les notions de proximité et de confiance.

FOCUS

PROPOSER UNE APPROCHE INNOVANTE EN MATIÈRE D'ÉPARGNE

Être utile aux adhérents, leur apporter de la valeur et leur offrir le meilleur service possible, telles sont les priorités que GARANCE poursuit au quotidien. C'est pour cela que nous avons fait de l'innovation notre marque de fabrique et l'un des moteurs de notre développement. Ainsi, lors de la conception de notre plateforme GARANCE Smart Life, l'idée consistait non pas à digitaliser l'offre GARANCE Épargne mais plutôt à accompagner autrement les adhérents en leur proposant une nouvelle approche pour leur épargne. La solution développée permet donc d'appréhender ses projets de vie ainsi que leur horizon de réalisation en s'appuyant sur des

algorithmes qui viennent optimiser le pilotage de l'épargne. Autrement dit, le mode de gestion jusqu'alors orienté autour des contrats s'est transformé pour s'articuler autour des projets de vie de l'adhérent, offrant par là même une nouvelle vision de l'épargne. Conçue pour redonner du sens à l'épargne, cette solution laisse toute latitude à l'adhérent pour faire évoluer, s'il le souhaite, son contrat selon l'évolution de ses aspirations. Si le client dispose d'une réelle autonomie pour réaliser ses actes de gestion, il bénéficie toujours des conseils et éclairages de son conseiller qui continue de jouer son rôle de partenaire. ●



UN COLLECTIF ENGAGÉ

GARANCE dispose de marqueurs identitaires forts grâce auxquels elle se distingue de ses concurrents et renforce son attractivité auprès de ses adhérents.

UNE ENTREPRISE COLLECTIVE AU SERVICE DE L'INNOVATION

Si GARANCE se distingue dans son fonctionnement et sa dynamique, c'est notamment grâce à une communauté engagée au service d'un projet ambitieux. Nous bénéficions d'un écosystème fort composé de nos collaborateurs, de nos élus ainsi que de nos filiales, Indep'AM, inCube et GARANCE à vos côtés.

Nos instances ont confirmé des orientations stratégiques claires et ambitieuses qui ont permis à l'ensemble des équipes du Groupe, en collaboration avec nos partenaires, d'œuvrer avec énergie et détermination dans la même direction. Nos succès résultent de l'investissement de chaque Garancienne et Garancien, à travers l'expression de notre énergie et de nos savoir-faire au service de nos adhérents.

Parce que nous sommes convaincus que cette agilité et cet engagement collectif sont nos plus beaux atouts, nous travaillons chaque jour pour adapter et différencier notre offre. C'est dans cette optique que nous avons accéléré notre transformation digitale pour aller au plus près des besoins de nos adhérents et leur offrir des solutions innovantes au service de leurs projets de vie.

GARANCE se positionne en véritable partenaire de ses clients et entend inscrire son action dans la durée et la confiance, pour les accompagner tout au long de leur vie. ●

3
**VALEURS
PHARES**
Engagement
Solidarité
Responsabilité



NOS SINGULARITÉS

UNE ENTREPRISE FORTE DE SES VALEURS ET DE SES PRINCIPES D'ACTION

Enfin, le dernier élément qui type GARANCE concerne ses trois valeurs phares que sont l'engagement, la solidarité et la responsabilité. Adossées à la raison d'être de la mutuelle, elles bordent nos actions et sous-tendent les relations que nous avons avec nos parties prenantes et plus particulièrement avec nos adhérents.

Nous agissons en effet avec l'idée de les accompagner avec intelligence, de leur proposer des solutions fiables et attractives et d'être à leurs côtés quelles que soient les circonstances. Nous avons su concrétiser cet engagement solide et durable auprès de nos adhérents lors de la crise Covid-19 et nous continuons de le mettre en œuvre à chaque étape de leur vie. ●

UNE ENTREPRISE AGILE

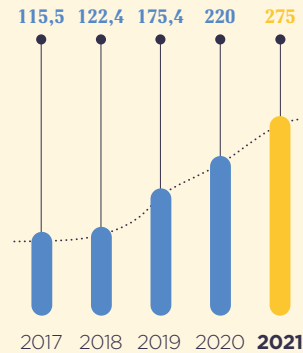
Autre élément qui participe de notre singularité, notre capacité à décider et à agir dans des délais rapides. Qu'il s'agisse de décisions politiques, impliquant les instances de gouvernance, ou de déploiement opérationnel requérant l'engagement des collaborateurs et collaboratrices, nous savons nous mobiliser. Cette agilité s'explique d'une part par notre culture faite d'efficacité et de réactivité, d'autre part par la richesse des profils dont dispose l'entreprise tant au sein de ses équipes opérationnelles que dans son Conseil d'administration. Ce dernier est composé pour l'essentiel d'entrepreneurs sensibles à la notion de risque et comprenant la nécessité de travailler dans des délais parfois raccourcis, notamment quand il y a des urgences stratégiques à traiter. C'est ainsi par exemple que nous avons finalisé en moins de trois mois le rachat de la fintech inCube, en lien avec notre transformation digitale. Animés par l'idée d'impulsion et refusant l'inertie, nous nous efforçons d'avancer vite et bien et avons fait du mouvement notre ligne de conduite. ●

“
Ce qui nous a séduits lorsque nous avons choisi GARANCE comme actionnaire de référence, c'est la détermination de nos interlocuteurs, leur capacité à décider vite, leur obsession de l'intérêt du client et leur volonté réelle d'adosser leur stratégie à l'innovation. Depuis, nos équipes coopèrent au quotidien de façon efficace et agile.”

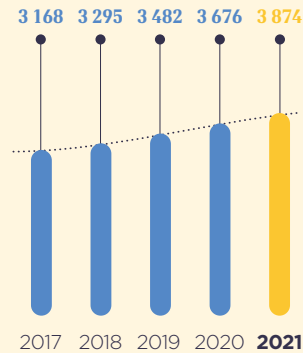
PHILIPPE LEPEUPLE,
président d'inCube

Nos données financières 2021

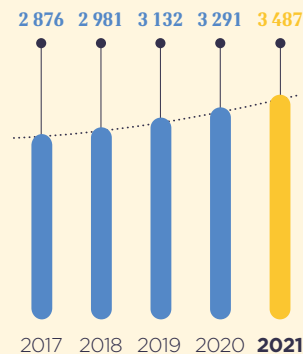
Chiffre d'affaires (M€)
hors transferts internes



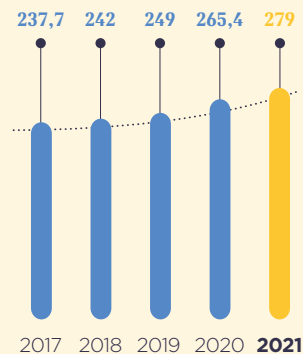
Bilan global (M€)



Montant des provisions techniques brutes (M€)



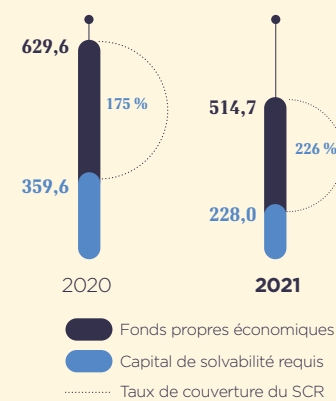
Fonds propres (M€)



Capital de solvabilité

Au 31 décembre 2021,
le ratio de solvabilité est de :
**225,7 % avec correction
de volatilité**
**222,9 % sans correction
de volatilité**

Taux de couverture du SCR*
(M€)



275 M€

Chiffre d'affaires 2021

LE PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS

Les placements représentent la majeure partie de l'actif et viennent en représentation des engagements techniques figurant au passif. Les terrains et constructions sont représentés par un immeuble destiné à l'exploitation (Châteaudun).

La valeur globale de marché à la clôture de l'immeuble de Châteaudun est de 25,05 M€.

Cet immeuble présente une situation de plus-value latente à la clôture de 8,7 M€ (en tenant compte des amortissements).

Les placements dans les entreprises liées pour 6,34 M€ comprennent les participations détenues par la mutuelle dans :

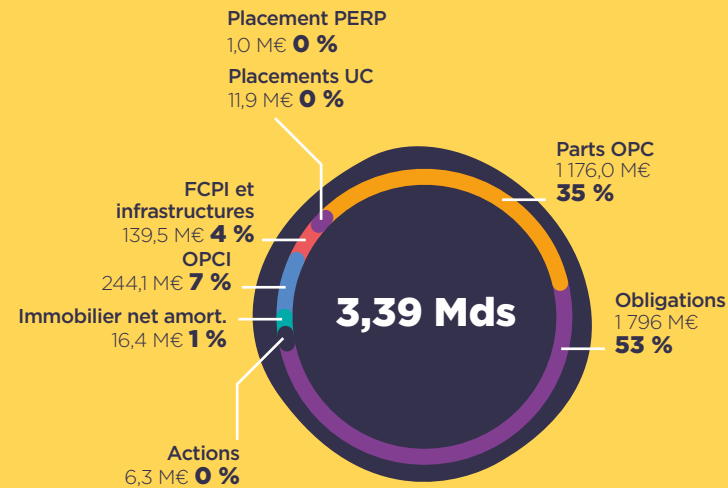
- la société de gestion Indep'AM pour 0,50 M€,
- la société inCube pour 5,78 M€,
- les sociétés GARANCE Retraite et GARANCE à vos côtés pour respectivement 0,05 M€ et 0,01 M€.

S'agissant des autres placements, majeure partie du portefeuille, ils contiennent des obligations en direct, des placements dans des fonds (OPC) et des titres d'OPCI, FPCI et Infrastructures (immobilier). Les engagements restant à verser sur les OPCIFCPI et INFRA s'élèvent à 86,2M€ au 31/12/2021 et figurent au passif du bilan dans la rubrique « Autres dettes ».

“
Avec un portefeuille
se montant à 3,39 Mds€
à la clôture, les placements
progressent de 3,9 % depuis
l'exercice précédent.”

* SCR : Solvency Capital Required ou Capital de Solvabilité Requis.

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE GARANCE soit au total 3,39 milliards d'euros



Portefeuille tous produits confondus par classe d'actifs (en milliers d'euros)

Au 31/12/2021	Valeur brute au bilan	Valeur nette (brut + SD-amort. MAIS hors ICNE)	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles nettes de SD
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	283 099	0,16 %	6 282	6 282	6 282
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	6 340	0,3 %	3 393	3 393	3 393
3. OPCVM (autres que celles visées au 4.)	914 737	914 737	1 362 784	448 047	448 047
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	385 418	385 418	448 229	62 812	62 812
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 797 534	2 225 092	3 164 041	1 366 507	938 949
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0
8. Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0	0
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0	0	0
TOTAL	3 399 074	3 819 948	5 294 385	1 901 995	1 474 437
dont					
- placements évalués selon l'article R. 212-52	1 797 534	2 225 092	3 164 041	1 366 507	938 949
- placements évalués selon l'article R. 212-53	1 601 540	1 594 857	2 130 344	535 488	535 488
- placements évalués selon l'article R. 212-37	0	0	0	0	0

Alors que le portefeuille présentait une situation globale de plus-values latentes à hauteur de 1,60 Mds€ à fin 2020, le stock de plus-values latentes a baissé de 8 % sur 2021.

Cette baisse s'explique par deux phénomènes de marché ayant des impacts opposés :

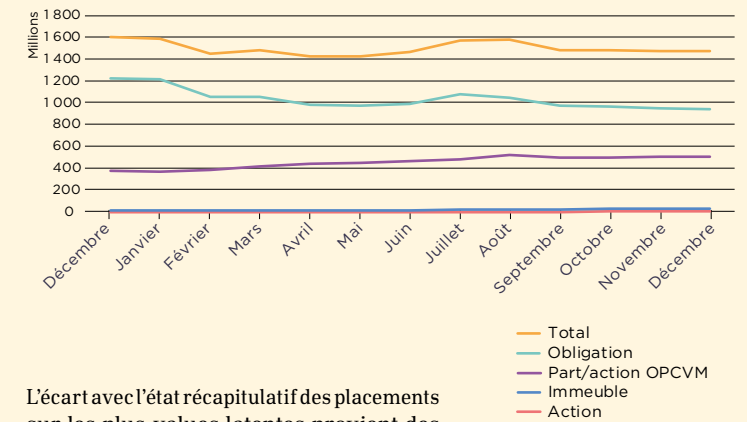
- l'évolution à la hausse des marchés actions sur 2021 (le CAC a progressé de plus de 26 % sur 2021) qui a entraîné une hausse des plus-values mobilisables de plus de 35 % sur 2021 pour atteindre 505 M€ à fin 2021,
- l'évolution à la hausse des taux moyens des emprunts d'État qui sont repassés en territoire positif sur 2021 passant de - 0,29 % à + 0,07 %.

L'impact de la hausse des taux s'est traduit par une baisse des plus-values obligataires de 23 % sur l'année pour atteindre 938 M€ à fin 2021.

Au final, ces deux phénomènes de marché se compensent plus ou moins et GARANCE continue d'afficher un niveau confortable de plus-values latentes qui s'élève pour fin 2021 à 1,47 Mds€.

LE NIVEAU DES PLUS ET MOINS-VALUES LATENTES DU PORTEFEUILLE A LÉGÈREMENT BAISSÉ COURANT 2021

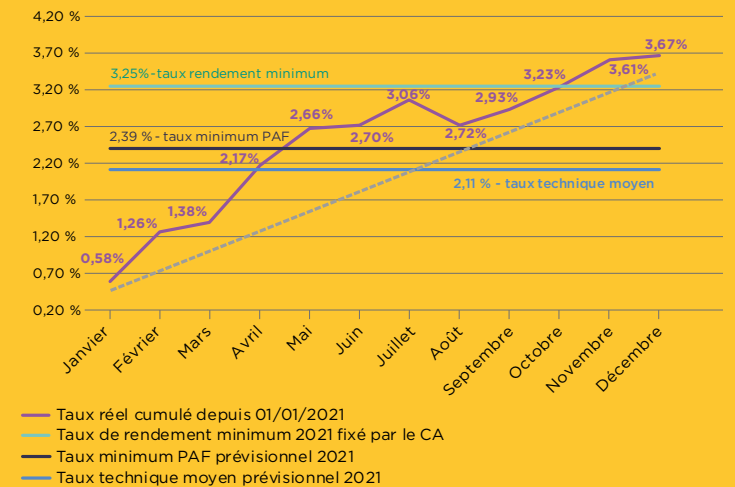
comme le montre le graphique ci-après.



L'écart avec l'état récapitulatif des placements sur les plus-values latentes provient des placements PERP non inclus dans cet état.

La provision pour dépréciation durable (PDD) constituée en 2020 sur le titre LU1829219390 Lyxor EURO STOXX Banks (DR) UCITS ETF a fait l'objet d'une reprise sur 2021 pour la totalité du provisionnement, soit 149 000 €.

TAUX DE RENDEMENT COMPTABLE CUMULÉ DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021



Le graphique ci-contre illustre l'évolution du taux de rendement comptable cumulé des placements en pourcentage cumulé. L'objectif est de vérifier si le seuil de 2,39 % représentant 125 % du taux technique moyen prévisionnel en 2021 (1,91 %) est couvert par les rendements réalisés.

Le rendement cible minimum de l'année fixé par le Conseil d'administration était de 3,25 %.



AVENIR

SE TRANSFORMER ET INNOVER

Avec un cap clairement défini dans son plan stratégique Avenir 2025, GARANCE reste fidèle aux valeurs d'entrepreneuriat, d'ambition et de solidarité qui la caractérisent, dans une optique de servir plus et mieux ses adhérents. Cela se traduit par notre agilité, par la célérité avec laquelle nous avons été capables de mener à bien des projets structurants, et par l'engagement quotidien et constant de chaque partie prenante. La transformation se poursuit avec le développement de nouvelles offres et la conquête de nouveaux segments, la fluidification et l'enrichissement de nos parcours clients et le lancement d'une offre de services renouvelée portée par GARANCE à vos côtés. Constituée par et pour ses clients, GARANCE est devenue un Groupe qui se diversifie et se développe.

Axe 1

Faire de l'expérience client GARANCE un avantage concurrentiel

Quel est notre constat ?

La loi Pacte a totalement rebattu les cartes de l'épargne en simplifiant notamment l'offre d'épargne retraite pour inciter les Français à protéger leur avenir. Émergence de nouvelles offres, concurrence accrue, marketing offensif, autant de leviers que les autres acteurs du secteur déploient pour attirer de nouveaux clients. Il s'agit donc, dans ce contexte, de capitaliser sur ce qui fait notre différence sur un marché toujours plus compétitif et, plus précisément, de valoriser l'expérience client GARANCE.

Quel est notre enjeu principal ?

Nous devons non seulement sécuriser notre portefeuille mais aussi concevoir et développer une expérience client dite « zéro

défaut ». Nous souhaitons faire de l'expérience GARANCE un levier d'attractivité et de fidélisation. Cela implique de viser l'excellence dès lors que nous sommes en relation avec un client ou un prospect, quel que soit le canal d'interaction. C'est aussi au travers d'une connaissance client renforcée que nous continuerons de proposer des offres toujours plus adaptées.

Quels sont nos objectifs ?

Nous entendons faire vivre à nos clients une expérience différenciante qui allie qualité de la relation et attention personnalisée. Dans ce cadre, il s'agit de :

- consolider les fondamentaux d'une relation client durable et engagée après une période de crise sanitaire marquée par un fort besoin d'accompagnement ;

- proposer une expérience client fluide pour en faire le marqueur de la notoriété de GARANCE sur son marché ;
- améliorer en permanence l'expérience client en capitalisant sur la connaissance client engrangée.

Quelle est la réalisation majeure de 2021 ?

Nous avons déployé avec succès la plateforme GARANCE Smart Life, dédiée à l'épargne au service des projets de vie. Réalisée avec notre filiale inCube, cette avancée a entraîné la souscription de plus de 1 000 contrats.

8 886

nouvelles souscriptions pour l'ensemble de nos contrats en 2021

« L'expérience client de GARANCE a vocation à être optimale. Le « zéro défaut » est à la fois une exigence qui nous est propre et une nécessité sur un marché de plus en plus volatil. Nos clients y sont de plus en plus sensibles. Nous aspirons à être connus et reconnus sur le marché pour la qualité de notre écoute et de nos réponses. »

JEAN-LUC PEISNER,
Directeur des Opérations Clients

Un parcours client fluide et attractif

Le parcours client s'articule autour de cinq grandes étapes lors desquelles le nouveau client fait l'objet d'attentions personnalisées.

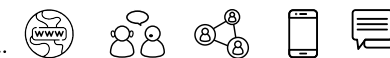
1. DÉCOUVRIR GARANCE

Le client découvre la plupart du temps les solutions GARANCE dans le cadre de recherches qu'il effectue en ligne sur l'assurance-vie ou sur la retraite, lorsqu'il compare des offres ou lorsqu'il clique sur une publicité en ligne. Il peut aussi avoir entendu parler de GARANCE dans un article, sur les réseaux sociaux ou via une relation.



Le client réalise un devis en ligne sur le site internet de GARANCE et pose éventuellement des questions sur le « chat ». Il est alors appelé par un conseiller commercial qui échange avec lui sur ses besoins. Un rendez-vous est pris pour une étude personnalisée.

2. COMPRENDRE ET COMPARER



3. ÉCHANGER ET SOUSCRIRE

Le client prend connaissance de l'étude qui lui a été adressée. Elle lui est exposée en détail par le conseiller commercial GARANCE, souvent dans le cadre d'une visioconférence. Si le client est satisfait de l'offre qui lui est faite, il y souscrit et signe son contrat sur un espace sécurisé. Il reçoit alors un e-mail de bienvenue. Le premier versement peut s'opérer.



En se connectant sur son espace client, le client a accès à diverses fonctionnalités : consultation de ses relevés de situation et son taux de rendement, information du montant et du versement de sa rente et suivi du traitement de ses demandes et de ses éventuelles réclamations. Il peut aussi, s'il le souhaite, faire évoluer ses versements, créer d'autres projets et bien sûr solliciter à tout moment son conseiller.

4. SUIVRE LA VIE DU CONTRAT



5. METTRE FIN AU CONTRAT

Le client peut demander à résilier son contrat afin de percevoir le montant de son épargne. Il effectue alors une demande de liquidation et est informé du montant du capital ou de la rente qu'il va percevoir.



Axe 2

Transformer le collectif GARANCE en atout n°1 de l'entreprise

Quel est notre constat ?

Parce qu'il n'y a pas de réussite de projet d'entreprise sans un collectif fort, nous sommes depuis toujours engagés dans un processus de décloisonnement de nos modes de fonctionnement. Si les actions que nous concevons et mettons en œuvre sont probantes, nous devons poursuivre nos efforts en matière de transversalité, de pilotage opérationnel et de coordination afin que l'agilité devienne le moteur de notre organisation.

Quel est notre enjeu principal ?

Nous pilotons au plus près notre transformation pour faire de notre plan stratégique un succès. Cela implique d'une part de mesurer

nos actions et de les corriger si nécessaire, d'autre part d'engager efficacement notre collectif dans les projets que nous conduisons. Nous entendons libérer le potentiel de nos forces vives afin de dynamiser notre performance et de redonner du sens à notre action, au service de nos clients.

Quels sont nos objectifs ?

Nous voulons faire bouger les lignes et penser autrement avec un état d'esprit entrepreneurial qui irrigue progressivement les équipes. Dans le cadre de notre transformation, il s'agit de :

- casser les silos et favoriser la transversalité ;
- mettre en place au sein de l'entreprise un dispositif de pilotage global de l'activité ;

- améliorer la performance du collectif GARANCE à tous les niveaux : salariés, élus, partenaires, fournisseurs ;
- proposer une expérience collaborateur innovante et attractive.

Quelle est la réalisation majeure de 2021 ?

Nous avons poursuivi nos actions en matière de qualité de vie au travail, d'accès à la formation et d'expérience collaborateur. GARANCE a, pour la 6^e année consécutive, été labellisée Great Place to Work et pour la seconde fois Best Workplaces for Women.

Labellisée
Great Place to work
pour la 6^e année
consécutive

Labellisée
*Best Workplaces
for Women*
pour la 2^e fois
consécutive

“ Dans un contexte d'organisation fortement bousculé par la crise de la Covid-19, il est indispensable d'optimiser la capacité de l'entreprise à piloter sa transformation et, plus globalement, de favoriser l'engagement de chacun dans la réussite des projets.”

ANTHONY COURBET,
Responsable
développement RH

Faire du Capital Humain la 1^{re} richesse de l'entreprise

Nous entendons proposer à nos collaborateurs une expérience innovante et engageante tout au long de leur parcours au sein de GARANCE.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAIRE ÉCLORE LES TALENTS

Nous avons fait le choix de construire et de développer notre offre de formation en recourant prioritairement aux expertises internes. L'idée consiste à détecter les personnes susceptibles de transmettre un savoir utile à l'entreprise et à les accompagner dans cette démarche qui d'une part les valorise, d'autre part facilite le partage des connaissances avec les forces vives de GARANCE. Les formations suggérées répondent à un double objectif : contribuer à la montée en compétences des collaborateurs et transmettre un savoir-faire propre à GARANCE. Elles sont accessibles via des mini-campus conjuguant formation en présentiel et approche digitale, cette dernière prenant de plus en plus d'importance. En 2021, 100 % des collaborateurs de GARANCE ont eu accès à une formation.

“ Mettre le Capital Humain au cœur de notre transformation nous amène à accompagner nos collaborateurs en proximité en proposant des parcours de développement des compétences innovants, une organisation hybride et des méthodes de travail collaboratives.”

PROPOSER UN PARCOURS DE MANAGEMENT DES TALENTS

Le suivi de carrière est l'un des volets clés de notre politique de ressources humaines. Dans ce cadre, nous veillons au développement professionnel de chaque collaborateur. Notre démarche, fondée sur des revues d'équipe qui permettent d'échanger et de croiser les regards du manager et de la DRH sur le collaborateur, vise à faire le point sur la carrière de chacun et à dégager des perspectives d'accompagnement et d'évolution. Quant à la fixation des objectifs, dont une partie repose sur des critères collectifs puisque tous les collaborateurs, quel que soit leur fonction, ont vocation à travailler dans la même direction, ils sont établis lors des entretiens annuels qui ont lieu en amont.

CONSTRUIRE UNE CULTURE MANAGÉRIALE QUI NOUS RESSEMBLE ET NOUS RASSEMBLE

Dans son contexte de transformation, GARANCE a choisi de renforcer son approche managériale. Les managers de proximité, qui sont sur le terrain, portent et explicitent le changement auprès de leurs équipes. Ils sont donc formés pour accompagner le changement et renforcer leurs compétences à l'heure où les métiers font, pour la plupart, face à des évolutions structurantes. L'enjeu consiste à faire progressivement de l'entreprise une organisation apprenante, ce qui implique de mettre l'accent sur la formation et de développer les soft skills ou compétences liées à la personnalité et à l'état d'esprit de chacun.

Axe 3

Améliorer l'efficacité commerciale et la rentabilité du développement

Quel est notre constat ?

Notre dynamique commerciale est réelle : le chiffre d'affaires de GARANCE est en croissance pour la 4^e année consécutive et nous avons accueilli 33 % de nouveaux adhérents en plus par rapport à l'année dernière. La hausse de notre activité est non seulement tirée par l'épargne mais aussi par la retraite. Par ailleurs, le nombre de rendez-vous réalisé par le réseau commercial a augmenté sur l'ensemble des gammes et le taux de transformation est en croissance de 14 points par rapport à l'année dernière.

Quel est notre enjeu principal ?

Après trois années de forte croissance, nous souhaitons désormais orienter l'activité commerciale vers plus de fidélisation et de service à nos adhérents. C'est pourquoi la

qualité du réseau commercial GARANCE est au cœur de notre plan d'action commercial, avec le lancement de l'École des Ventes en septembre qui vise à faire naître une démarche commerciale GARANCE, reconnaissable et reconnue. Par ailleurs, pour compléter notre dispositif de commercialisation, nous nous ouvrons cette année aux courtiers et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI). Enfin, nous étendons notre univers de services avec une nouvelle offre de conseil patrimonial.

Quels sont nos objectifs ?

Nos objectifs consistent à poursuivre notre élan de conquête de nouveaux clients, à enrichir la proposition commerciale faite à nos adhérents avec la nouvelle offre patrimoniale et à mettre la qualité de conseil au cœur de notre démarche commerciale. Ils nourrissent une même ambition : inscrire la mutuelle dans une dynamique de crois-

sance durable et offrir à nos adhérents le meilleur conseil, le meilleur relationnel et les meilleurs produits et services.

Quelle est la réalisation majeure de 2021 ?

Nous avons mis en service notre solution exclusive GARANCE Smart Life, qui permet à nos commerciaux d'apporter un conseil renforcé en matière d'assurance-vie et à nos adhérents de bénéficier d'une expérience d'épargne 100 % personnalisée autour de leurs projets de vie.

“
Nous avons voulu renforcer notre capacité commerciale d'une part pour mieux accompagner nos adhérents, d'autre part pour maintenir notre dynamique de développement sur un marché toujours plus concurrentiel.”

THOMAS NÉROT,
 Directeur de la Distribution

Chiffre d'affaires par produit

107,3 M€
 pour la retraite

163,5 M€
 pour l'épargne

4,7 M€
 pour la prévoyance



Un réseau régional composé de conseillers mutualistes et d'ingénieurs commerciaux

Composé de 85 collaborateurs, répartis dans dix régions commerciales, nos commerciaux couvrent tout le territoire et distribuent l'intégralité de la gamme de produits. Les ingénieurs commerciaux portent la nouvelle offre patrimoniale de GARANCE.



Des partenariats en régions

Les partenariats locaux que GARANCE développe avec des organismes professionnels contribuent à partager le savoir-faire de la mutuelle dans les territoires, en cohérence avec l'engagement de GARANCE en faveur de l'économie de proximité.

Des capacités de distribution qui ne cessent de grandir

Afin d'optimiser son efficacité commerciale, GARANCE a renforcé ses capacités de distribution, désormais articulées autour de quatre grands canaux.



Un réseau d'intermédiaires soigneusement sélectionnés

Créé en 2022, il se compose à la fois de courtiers et de conseillers en gestion de patrimoine indépendants. GARANCE entend référencer d'ici la fin de l'année une cinquantaine d'intermédiaires d'assurances et une centaine d'ici fin 2023. Ce réseau contribuera à distribuer nos produits d'épargne et de retraite.



Un plateau téléphonique multi-marchés

Composé de 13 conseillers commerciaux, répartis entre Paris et Marseille, ce plateau constitue un canal de distribution multi-marchés. Tourné à la fois vers le multi-équipement et la vente additionnelle, le plateau téléphonique détecte aussi les opportunités commerciales pour nos commerciaux itinérants.

Axe 4

Préparer l'avenir : rajeunir et diversifier le portefeuille

Quel est notre constat ?

Dans la mesure où la réalité démographique de notre portefeuille clients peut constituer un risque commercial non négligeable à long terme, notre vitalité commerciale dépend de notre capacité à renouveler, rajeunir et diversifier notre portefeuille clients.

Quel est notre enjeu principal ?

Nous devons continuer à servir et à accompagner notre population historique d'artisans et indépendants dans une phase de reprise de l'activité, tout en accélérant l'effort de diversification de nos publics amorcé en 2017.

- accélérer la diversification de nos offres vers les particuliers ;
- partir à la conquête des nouveaux indépendants dont le nombre ne cesse de croître ;
- enrichir notre proposition de valeur avec de nouvelles solutions et de nouveaux services à forte valeur ajoutée pour nos clients.

Quels sont nos objectifs ?

Pour assurer notre croissance et notre vitalité sur le long terme, nous devons nous réinventer et nous projeter sur de nouveaux territoires de développement. Dans ce cadre, il s'agit de :

- rajeunir l'âge moyen de notre portefeuille, notamment par les nouvelles souscriptions ;

Quelle est la réalisation majeure de 2021 ?

Nous avons repensé la plateforme GARANCE à vos côtés qui offre un accompagnement complet et sur-mesure, répondant à l'ensemble des préoccupations personnelles et professionnelles des acteurs de l'économie de proximité.

“
Le démarrage de GARANCE Smart Life s'avère pour le moins prometteur. Nous sommes convaincus de la pertinence de la solution que nous proposons qui va nous permettre de mieux équiper nos adhérents et de les accompagner dans leurs différents projets de vie sur la durée.”

CHARLES BESNARD,
Directeur Marketing, Communication,
Transformation et SI

Plus de
1 000
souscriptions
à GARANCE
Smart Life en 2021

Quelle feuille de route pour préparer demain au mieux ?

GARANCE souhaite renouveler et rajeunir son portefeuille de clients tout en élargissant son offre vis-à-vis de ses clients historiques que sont les artisans, les commerçants et les entrepreneurs. Regard sur les actions conçues et déployées à ces fins.

MIEUX ÉQUIPER LES ADHÉRENTS DANS LEURS PROJETS DE VIE AVEC GARANCE SMART LIFE

La création de cette plateforme digitale, qui a vu le jour lors du dernier trimestre de l'année 2021, s'explique avant tout par **la volonté de redonner du sens à l'épargne des adhérents**. GARANCE a ainsi décidé de s'adresser à ses clients autrement et de leur proposer une approche en épargne structurée autour de l'idée de projets de vie. Il peut s'agir d'un projet de financement d'études, d'un achat de résidence ou d'une préparation de retraite. Dans cette perspective, le capital cible, l'horizon de temps et le profil de risque associés sont définis avec l'appui d'un algorithme, qui permet d'illustrer la trajectoire de chaque projet et donc d'optimiser les choix d'épargne sur la durée. GARANCE Smart Life offre donc un potentiel de diversification non négligeable en ce sens où elle est faite pour accompagner les parcours de vie et pour proposer des solutions à toute personne ayant des projets. Créée avec l'appui de la fintech inCube, dont GARANCE détient désormais 84 % du capital, GARANCE Smart Life est le fruit de la rencontre entre une plateforme digitale originale, porteuse de sens, et le fonds en euros le plus performant du marché, GARANCE Épargne.

Lancée dès le début de la crise sanitaire de la Covid-19 pour soutenir l'économie de proximité grâce à des conseils sur les plans juridique, fiscal, social et financier, la plateforme d'aide et de conseil www.garance-a-vos-cotes.fr a fait l'objet d'une importante refonte en 2021. L'objectif ? **Proposer aux entrepreneurs des informations concrètes afin de les aider à changer de vie professionnelle, à développer leur activité ou encore à être bien ou mieux protégé.**

Le site s'appuie sur des contenus – textuels, visuels et sonores – qui donnent aux internautes des clés de lecture et de compréhension sur des sujets majoritairement économiques, juridiques ou commerciaux avec une forte dimension conseil. Une offre de services numériques, destinée à soutenir les cédants et les repreneurs d'entreprise tout au long de leur parcours, est venue enrichir le dispositif en mars 2022.

REVISITER NOS CODES AVEC UN COMPTE INSTAGRAM POUR GARANCE SMART LIFE

Dans le cadre de sa campagne de communication visant à promouvoir la plateforme GARANCE Smart Life, GARANCE a opté pour une **manière de communiquer plus visuelle et animée qu'habituellement**. Afin de séduire un public plus jeune, plus réceptif aux codes de l'image, l'entreprise a donc ouvert un compte Instagram, revisité sa gamme colorielle et choisi de leur parler autrement en recourant à des pastilles vidéo.

INFORMER PAR LE PORTAIL GARANCE À VOS CÔTÉS

Axe 5

Protéger la performance financière actuelle et préparer la proposition de valeur de demain

Quel est notre constat ?

Notre croissance provient majoritairement de notre offre en matière d'épargne qui est l'une des plus compétitives du marché. Cette performance financière constitue un actif clé de notre proposition de valeur.

Quel est notre enjeu principal ?

Notre proposition de valeur doit être enrichie au-delà de notre seule performance financière. L'enjeu principal des équipes réside dans notre capacité à mettre en place des offres et services qui soient porteurs de valeur ajoutée pour nos clients.

Quels sont nos objectifs ?

Nous sommes dans une double logique de conquête et de fidélisation pour maintenir notre performance financière dans ses standards actuels et proposer de nouvelles perspectives. Dans ce cadre, il s'agit de :

- protéger durablement la performance financière de l'actif que nous gérons, y compris en cas de crise ;
- enrichir la proposition de valeur GARANCE de nouveaux éléments pour attirer et fidéliser dans la durée.

Quelle est la réalisation majeure de 2021 ?

Qu'il s'agisse du nouveau dispositif GARANCE à vos côtés ou de la solution GARANCE Smart Life, nos produits et services s'enrichissent pour nous différencier et mieux répondre aux besoins de nos clients.

“
La proposition de valeur de GARANCE va bien au-delà de sa seule performance financière. Si celle-ci est nécessaire, elle n'est évidemment pas suffisante dans le contexte économique et financier actuel. C'est pourquoi nous avons vocation à proposer à nos clients d'autres services qui nous différencient.”

XAVIER COURATIER,
 Directeur Technique
 et Finance

18
 unités de compte
 proposées



Parole d'experts

XAVIER COURATIER, DIRECTEUR TECHNIQUE ET FINANCE
 & **FLORENT COMBES**, DIRECTEUR RISQUES ET INVESTISSEMENTS

“
La performance de notre actif reste particulièrement attractive”

GARANCE articule la gestion de son actif-passif et sa politique financière autour de principes sains qui lui permettent de disposer d'un taux de rendement pour ses produits d'assurance-vie en euros bien plus élevé que la moyenne du marché.

Quel regard portez-vous sur la performance de l'actif de GARANCE en 2021 ?

L'année 2021 a été marquée à la fois par une hausse des taux d'intérêt qui restent néanmoins à un faible niveau et une hausse des marchés actions. Dès lors que nous prenons en compte tous les effets de ce contexte relativement porteur, notre stock de plus-values latentes a légèrement diminué. Il s'établit à fin 2021 à plus d'1,5 Md€, ce qui représente plus de 30 % de notre actif. Au final, le taux de rendement comptable a été de 3,67 % brut, ce qui en fait le meilleur du marché et nous permet de servir de belles revalorisations à nos adhérents (2,75 % sur GARANCE Épargne, 2,50 % sur GARANCE Sérénité, etc.).

Comment expliquez-vous ce taux de rendement élevé dont bénéficient les détenteurs de contrats d'assurance-vie investis en euros ?

Ce niveau de performance s'explique par la qualité de notre gestion actif-passif de long terme. Celle-ci consiste à conjuguer harmonieusement investissements obligataires – synonyme de rendement stable et récurrent – et prise de risques mesurés via des investissements sur des actions et sur des classes d'actifs issus du secteur non coté.

Les coupons obligataires représentent environ 70 % de notre taux de rendement tandis que les investissements marché nous apportent un rendement complémentaire plus ou moins important selon les années. La conjonction de ces deux éléments détermine notre niveau de performance.

Autour de quels principes la politique financière de GARANCE est-elle structurée ?

Notre politique financière s'articule d'une part autour d'une logique d'horizon à long terme, d'autre part autour de l'idée que GARANCE doit être capable de résister aux éventuels chocs financiers qui peuvent advenir à court terme. L'entreprise disposant de fonds propres suffisants pour porter le risque à long terme, elle peut investir sur des actifs un peu plus risqués afin de maintenir sa trajectoire de rentabilité. Considérant que les rendements de la partie obligataire étaient en forte baisse, nous avons fait le choix d'actifs de substitution issus du secteur non coté – immobilier durable et infrastructures en matière d'énergies renouvelables notamment – afin de trouver du rendement. GARANCE intègre aussi, dans les limites de risques qu'elle s'est fixées, une dimension ESG à ses placements, notamment pour le risque pays.

ÊTRE CLIENT CHEZ GARANCE, ÇA CHANGE QUOI?

GARANCE entretient avec ses adhérents une relation de confiance et de proximité. Elle se fonde sur des principes d'action forts tels que le dialogue, l'écoute, la disponibilité et le sens du service. Sensibles à l'expérience proposée par GARANCE, nos clients nous font part de leur ressenti. Avec simplicité et authenticité.

Extraits. ●●●



“
**Je bénéficie
d'une véritable
attention”**

**Sandrine Rome,
53 ans, cheffe
d'entreprise,
Linas (91)**

Gérante d'un salon de coiffure situé à Linas dans l'Essonne, je suis adhérente chez GARANCE depuis 20 ans. Je dispose notamment d'un contrat GARANCE Sérénité, dédié à la retraite supplémentaire, sur lequel, chaque mois, je fais un gros effort de versement. Ce que j'apprécie particulièrement chez GARANCE, c'est l'accompagnement dont je bénéficie. Mon conseiller est sérieux. Il répond à mes questions dans des délais rapides et vient me voir une fois par an pour faire le point sur ma situation. Ce contact humain est indispensable pour faire les bons choix. J'y attache une grande importance. J'ajoute que le fait d'avoir le même conseiller depuis des années constitue une véritable force et entretient dans la durée la relation de confiance qui unit GARANCE à ses adhérents.



“
**Bien accompagné,
 je prépare sereinement
 ma retraite**”

Artisan taxi exerçant près du Havre, je suis adhérent chez GARANCE depuis quelques années. À la suite de différents contacts avec la mutuelle, j'ai décidé à un moment donné de faire le point sur ma situation. Considérant que j'étais mal accompagné par mon assureur d'alors, j'ai pris la décision de transférer chez GARANCE les contrats retraite et prévoyance que j'avais ouverts chez des concurrents. Mon conseiller GARANCE est disponible, joignable et à l'écoute. Il me suit, sait me conseiller et m'accompagne en fonction de mes besoins, ce que j'apprécie tout particulièrement. Quant au contrat GARANCE Sérénité, il répond parfaitement à mes besoins. Je mets ainsi chaque mois une certaine somme de côté. Cela me permet de préparer sereinement ma retraite. Ce n'est pas négligeable !

**Laurent Neufville,
 58 ans, artisan taxi,
 Le Tilleul (76)**



“
**Il me semblait important
 de préparer le plus tôt
 possible ma retraite**”

Fonctionnaire territoriale, je suis auxiliaire de puériculture. Souhaitant protéger mes enfants en cas de coup dur, j'ai décidé, après avoir rencontré celle qui est devenue depuis ma conseillère mutualiste, de souscrire un contrat prévoyance chez GARANCE. Je me suis intéressée un peu plus tard aux produits retraite. Travaillant à mi-temps, il me semblait important de préparer le plus tôt possible ma retraite et de faire le nécessaire pour disposer le moment venu d'un complément de revenu. J'ai donc opté pour GARANCE Sérénité. C'est une solution qui me convient. Elle me rassure à double titre : c'est la promesse d'une rente une fois que ma vie active sera achevée et je sais que mes enfants en bénéficieront s'il m'arrive quelque chose.

**Aurore Pagnard,
 37 ans, auxiliaire
 de puériculture,
 Seyches (47)**



“
**GARANCE me permet
 de clarifier mes choix**”

Je suis entrée en relation avec GARANCE par l'intermédiaire de mon père qui m'en a dit le plus grand bien. J'ai donc eu plusieurs échanges avec un conseiller mutualiste qui m'a expliqué comment fonctionnaient les produits d'assurance-vie et exposé ses solutions. J'ai souscrit deux contrats d'assurance-vie, l'un pour mon fils qui venait de naître, l'autre pour moi. J'ai finalement opté pour un profil équilibre alors qu'au départ j'étais plutôt partisane du « zéro risque ». Mon conseiller m'a aussi présenté GARANCE Smart Life dont je trouve l'approche par projets de vie intéressante. Grâce à lui, j'ai une nouvelle vision de mon épargne. Cette plateforme donne l'impression de pouvoir gérer quelque chose de compliqué de manière très simple. J'apprécie aussi le caractère réversible des décisions. Car si j'y vois plus clair dans mes choix, je sais aussi que j'ai la possibilité de les réviser le cas échéant. Cela me plaît !

**Melinda Sirri,
 33 ans, ingénieur
 en bâtiment,
 Maisons-Alfort (94)**



“
**Je me sens
 parfaitement protégé**”

Je suis boucher et j'ai ma propre boucherie. J'ai connu GARANCE suite à une visite d'un conseiller mutualiste qui s'est présenté dans ma boutique afin de me présenter les différentes solutions susceptibles de m'intéresser en tant qu'entrepreneur. J'ai, suite à cette rencontre, souscrit un contrat de retraite supplémentaire et un contrat prévoyance qui couvre notamment ma femme en tant que conjointe collaboratrice. Je voulais en effet d'une part la protéger en cas d'imprévu, d'autre part épargner tout en bénéficiant du cadre fiscal avantageux qu'offre la retraite supplémentaire. J'ai avec mon conseiller des relations de confiance. J'apprécie sa capacité d'écoute et sa disponibilité. Je le vois deux à trois fois par an. Il me conseille quant aux versements que je peux faire, selon l'évolution de mon chiffre d'affaires. Je verrai avec lui, le moment venu, si j'opte pour une sortie en rente ou en capital ou les deux quand je partirai à la retraite.

**Éric Glemet,
 58 ans,
 entrepreneur
 boucher,
 Altiliac (19)**



COLLECTIF

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES

Notre communauté s'enrichit de nouveaux talents. Ceux-ci contribuent à la professionnalisation de nos activités, à la diversification de notre capital humain et à l'alimentation d'une dynamique créatrice de valeur. C'est la marque de fabrique historique de notre Groupe de demeurer à l'écoute et au service de nos clients, ainsi que d'anticiper leurs besoins. C'est aussi par notre raison d'être que plus largement nous souhaitons créer de la valeur pour toutes de nos parties prenantes, collaborateurs, partenaires, élus, et plus globalement pour l'ensemble de la société pour laisser une empreinte durable.



GARANCE À VOS CÔTÉS S'OFFRE UNE NOUVELLE VIE

Créé lors de la crise sanitaire afin de décrypter les mesures gouvernementales d'aide et de soutien mises en place à destination des entrepreneurs, ce portail avait au départ une vocation essentiellement informative. Soucieux de rester présents auprès de cette cible quelque peu déstabilisée par les conséquences de la crise, nous avons décidé de transformer cette plateforme en véritable outil d'accompagnement sur les principaux sujets de préoccupation de cette population, tels que la transmission d'activité, la succession, la préparation de la retraite ou bien encore la protection du

conjoint collaborateur. L'idée ? Offrir des éclairages et des conseils précis à toute personne souhaitant changer de vie professionnelle, booster son activité ou ayant tout simplement un besoin de protection. Convaincue de la valeur et de l'importance de son outil, GARANCE l'a enrichi d'un espace sécurisé permettant aux entrepreneurs de publier ou d'accéder à des offres de cession d'entreprise, mais aussi de gérer et de suivre leur projet de cession ou de reprise d'entreprise. ●

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS CLIENTS

Souhaitant accompagner ses adhérents sur la durée et en toutes circonstances, GARANCE conçoit à leur attention différentes solutions porteuses d'utilité économique et sociale. À la clé, un double objectif : faciliter leur quotidien et entretenir une vraie proximité avec eux.

LE SUCCÈS DE GARANCE ÉPARGNE SE CONFIRME

Accessible à tous les profils d'épargnants, le produit d'assurance-vie multisupport GARANCE Épargne a, une nouvelle fois, séduit les épargnants avec 3 300 souscriptions en 2021, ce qui porte à 10 430 souscriptions depuis sa création en 2018. Offrant un large choix de supports, du plus sécuritaire au plus dynamique, cette solution se distingue par sa souplesse. Les clients peuvent en effet répartir leur épargne entre le fonds en euros et les 18 supports en unités de compte comme ils le souhaitent. Dans un contexte toujours marqué par des taux d'intérêt bas et la poursuite de la crise sanitaire, le fonds en euros de GARANCE Épargne affiche en 2021 un taux de rendement de 2,75 % net de frais de gestion et hors

prélèvements sociaux et fiscaux*, ce qui en fait l'un des meilleurs du marché. Plusieurs distinctions prestigieuses ont été attribuées à GARANCE Épargne en 2021 : l'Oscar du meilleur contrat d'assurance-vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros de Gestion de Fortune, deux Victoires de l'assurance-vie du Particulier, un Label d'Excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne ainsi qu'un prix spécial de l'innovation lors des Trophées d'Or du Revenu.

Couplé à sa plateforme de gestion inédite GARANCE Smart Life, GARANCE Épargne est le choix par excellence pour envisager ses projets de vie et donner du sens à son épargne. ●

Taux de rendement
du fonds en euros pour
GARANCE Épargne
en 2021 :

2,75 %

net de frais de gestion
et hors prélèvements
sociaux et fiscaux.
Les performances
passées ne préjugent
pas de celles à venir.

GARANCE SMART LIFE CONTINUE DE CHANGER LA VIE DE SES CLIENTS

Conçue pour donner du sens à l'épargne, la plateforme 100 % digitale GARANCE Smart Life, lancée en septembre 2021, facilite la gestion des contrats d'épargne investie par projets de vie. Cette solution de pilotage originale, accessible dans un premier temps aux seuls clients de GARANCE Épargne, a connu un vif succès avec plus de 1 000 souscriptions dans l'année. Désormais ouverte à l'ensemble de nos clients, elle permet à chacun, selon son profil de risque, de concrétiser avec une réelle autonomie ses projets. En fonction de l'horizon de réalisation dudit projet – achat immobilier, préparation de sa retraite, financement d'un projet – chaque client peut, avec l'appui de son conseiller, gérer des projets sur des durées différentes et par là même diversifier s'il le souhaite ses placements. GARANCE Smart Life a vocation à devenir l'outil de souscription et de gestion pour toute l'offre GARANCE. Elle est aussi, depuis le 1^{er} trimestre 2022, ouverte aux courtiers qui peuvent l'utiliser pour distribuer le contrat GARANCE Épargne. ●



S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES DEMANDES ET DES COMPORTEMENTS DE NOS CLIENTS

Face à des clients et prospects de plus en plus volatils et exigeants, nous faisons en permanence monter en compétences nos équipes.

L'objectif ? Renforcer la posture de conseil qui caractérise l'entreprise, accroître sa réactivité face aux demandes des clients et, de manière générale, s'adapter à l'évolution de leurs usages. GARANCE a par ailleurs élargi les horaires d'ouverture de son service client, désormais accessible du lundi au vendredi de 8 h à 18 h. Au-delà, GARANCE peut être sollicitée par des moyens digitaux.

* Les performances passées ne préjugent pas de celles à venir.

CRÉER DE LA VALEUR POUR LA SOCIÉTÉ

GARANCE considère que la lutte contre le réchauffement climatique est étroitement liée à sa raison d'être. C'est pourquoi, au titre de notre responsabilité sociétale, nous avons de fortes ambitions en matière d'investissement responsable et d'engagements environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

L'INVESTISSEMENT DURABLE, C'EST CONCRET !

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise, GARANCE a fait de l'investissement socialement responsable l'un des axes principaux de sa stratégie d'entreprise. L'approche retenue se fonde sur trois grands principes. Elle s'articule tout d'abord autour de la lutte contre le changement climatique. Elle prend en effet en compte dans ses politiques de gestion des risques et d'investissement les objectifs climatiques ainsi que les différentes expositions qui en résultent. Elle comprend ensuite des investissements dans des fonds respectant les critères ESG, GARANCE considérant qu'il n'y a pas de contradiction entre ce type d'investissements et l'attente de rendement. En troisième lieu, elle repose sur des logiques d'investissement de long terme au bénéfice des adhérents. Signataire, depuis 2018, des principes pour

l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations unies, GARANCE avec sa filiale de gestion Indep'AM a pris différents engagements au titre de sa politique d'investissement.

Des engagements précis et mesurables

Nous avons ainsi investi plus de 145 M€ dans des immeubles certifiés ou labellisés pour leur qualité énergétique ou répondant à des critères sociétaux. De même, nous avons soutenu à hauteur de 76 M€ des fonds d'énergies renouvelables. GARANCE s'est engagée à atteindre et à maintenir ses investissements à plus de 3 % dans ces deux typologies d'actifs. Autre engagement structurant, la baisse des émissions carbone. 54 M€ ont ainsi été investis dans un fonds bas carbone labellisé ISR⁽¹⁾ avec un objectif

de réduction de plus de 50 % des émissions par rapport aux actions classiques. GARANCE souhaite par ailleurs concilier objectif de rendement et suivi des critères ESG. Elle s'est engagée dans cette perspective à investir 40 % de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG.

Nos deux derniers engagements portent d'une part sur la préservation des ressources naturelles avec 5 M€ investis dans la réhabilitation et la prévention de la dégradation des terres (fonds Land Degradation Neutrality) et 5 M€ investis dans la préservation des océans et des écosystèmes marins (fonds Althelia

Sustainable Ocean Fund), d'autre part sur la limitation des investissements dans le charbon.

Encourager les pratiques de nos adhérents

Enfin, afin d'accompagner de manière toujours plus prononcée ses clients en matière d'investissement durable, GARANCE structure chaque année davantage son offre avec une meilleure prise en compte des critères ESG et un élargissement des unités de compte disponibles. En accord avec la loi Pacte, des fonds labellisés sont proposés dans les gammes d'unités de compte de leurs contrats multisupports. ●



LE LABEL LUCIE RÉCOMPENSE LA DÉMARCHE RSE DE GARANCE

Détentrice depuis 2017 du label LUCIE 26000, GARANCE voit sa démarche RSE et son engagement en faveur de l'investissement responsable reconnu. Ce label, valable jusqu'en 2023 avec un audit à mi-parcours, atteste plus largement des différentes avancées dont nous avons fait preuve ces dernières années en matière de gouvernance et de transparence, de protection de l'environnement, de qualité de vie au travail, de mise à disposition de produits et services responsables et d'engagement au service de l'intérêt général. Grâce à ce label, GARANCE a pu poursuivre la structuration de sa feuille de route et faire progresser ses pratiques RSE.

UNE STRATÉGIE CLIMATIQUE CLAIRE

La stratégie climatique élaborée par GARANCE repose sur deux axes forts. Tout d'abord, nous contribuons par nos choix d'investissement à limiter les effets du réchauffement climatique. C'est pourquoi les énergies renouvelables et les initiatives portant sur l'efficacité énergétique sont particulièrement privilégiées dans la stratégie d'investissement déployée pour les actifs non cotés. En second lieu, nous avons opté pour une approche par les risques. Dans ce cadre, les risques de perte financière, de réputation ou de conformité qui peuvent découler d'une prise en compte insuffisante des facteurs ESG ou de l'impact causé sur le changement climatique sont évalués et intégrés aux limites d'exposition.

5 M€
investis dans
la préservation
des océans
et des écosystèmes
marins

76 M€
de fonds d'énergies
renouvelables

(1) Investissement socialement responsable.

GARANCE MÉCÉNAT PLUS QUE JAMAIS AUX CÔTÉS DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Avec la transformation en 2021 de la Fondation GARANCE en fonds de dotation GARANCE Mécénat, la politique de mécénat de GARANCE se déploie désormais en faveur de toute l'économie de proximité avec des moyens financiers accrus.

UN FONDS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Entièrement dédié au soutien et au financement de projets d'intérêt général, GARANCE Mécénat entend contribuer au dynamisme de l'économie de proximité. Ses missions consistent pour l'essentiel à promouvoir les métiers propres à cette économie, à favoriser l'essor de l'apprentissage et à soutenir les entrepreneurs actuels et futurs. En conjuguant accompagnement au long cours, subventions ciblées et démarches de solidarité et de prévention, GARANCE Mécénat agit concrètement pour le développement de l'artisanat, mais aussi

des professions libérales, des commerces et des services. Disposant de prérogatives élargies du fait de son statut, GARANCE Mécénat peut notamment faire appel à la générosité du public dans le cadre de campagnes de dons.

Sa gouvernance témoigne aussi de son ancrage au sein du groupe GARANCE : le fonds est doté d'un Conseil d'administration composé d'administrateurs et de représentants des salariés de GARANCE ainsi que de personnalités qualifiées de l'économie de proximité.

Les fonctions de président du Conseil d'administration et de trésorière sont exercées par Serge Crouin et Virginie Hauswald ; le fonctionnement opérationnel de GARANCE Mécénat est quant à lui assuré par Philippe Bollecker, délégué général. Un comité scientifique a été créé en 2021 afin d'encourager et de promouvoir, dans une perspective pluridisciplinaire, les études et les travaux ayant pour objet la connaissance de l'économie de proximité, de ses acteurs et de ses métiers. ●

Retrouvez la composition du Conseil d'administration et toute l'actualité du fonds de dotation sur www.garance-mecenas.fr



60 000 €
de subventions
en 2021

SUBVENTIONNER DES PROJETS SUR TOUT LE TERRITOIRE

GARANCE Mécénat a octroyé en 2021 près de 60 000 euros de subventions à différents acteurs – associations, fondations, collectivités, établissements de formation – porteurs de projets dans le cadre de l'intérêt général. Ces fonds ont été répartis entre la Fondation pour la recherche en physiologie (Paris, Bruxelles), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Centre-Val de Loire), l'école élémentaire de Villeneuve-sur-Verberie (Oise) et différentes associations : Entraide & Entrepreneurs (Nouvelle-Aquitaine), 100 000 Entrepreneurs (Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine), les Compagnons du devoir et du Tour de France (sites de Nantes et de Lille), Tous Tes Possibles (Nancy, Grand Est).



FACILITER LA REPRISE D'ENTREPRISES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

GARANCE Mécénat a, à l'issue d'un appel à projets, décidé d'allouer une subvention de 10 000 euros à la démarche que porte la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la région Centre-Val de Loire. L'idée consiste à accompagner de manière renforcée les repreneurs d'entreprises alimentaires grâce à un dispositif de coaching collectif mis en œuvre par la CMA. L'objectif ? Aider les personnes ayant un projet de reprise à le concrétiser. Le principe proposé par la CMA ? Conjuguer visites d'entreprises à reprendre, réunions collectives, séances de formation, suivi individuel de chaque projet et échanges de bonnes pratiques. L'originalité de ce projet conforte le rôle de GARANCE Mécénat aux côtés des professionnels et des chefs d'entreprise de l'économie de proximité.



“ Une démarche utile et facilitatrice

La subvention allouée par GARANCE Mécénat contribue concrètement au financement et à l'accompagnement de repreneurs d'entreprises alimentaires. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire a ainsi constitué un jury qui sélectionnera les six porteurs de projet que nous aiderons dans leur démarche de reprise, laquelle s'inscrit plus globalement dans le processus de redynamisation des centres-bourgs de la Région. ”

ALINE MÉRIAUX, présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire.

60 000 €

c'est la somme octroyée en 2021 par GARANCE Mécénat aux associations, fondations, collectivités et établissements de formation porteurs de projets dans le cadre de l'intérêt général

45 000 €

ont été distribués à 34 jeunes apprentis au titre de l'édition 2021 des Bourses d'Excellence

400 000 €

c'est le montant des dons versés par GARANCE et Indep'AM, société de gestion filiale de GARANCE, à GARANCE Mécénat entre décembre 2020 et décembre 2021



CRÉER DE LA VALEUR POUR NOTRE CORPS SOCIAL

Avec la transformation de la Direction des ressources humaines et de l'innovation sociale, GARANCE entend continuer de professionnaliser son management des ressources humaines et mieux accompagner ses équipes dans la dynamique de transformation qui caractérise l'entreprise.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

Parce qu'un collaborateur satisfait de ses conditions de travail est davantage performant, GARANCE a fait de l'engagement l'un de ses axes de développement en matière de politique de ressources humaines. Sous l'égide de la Direction des ressources humaines et de l'innovation sociale (DRHIS), nous avons poursuivi nos avancées en faveur du bien-être de nos collaborateurs. Ainsi, avec l'accord sur le télétravail entré pleinement en vigueur en août 2021 au moment de la réouverture des locaux du siège social, les possibilités de télétravail des collaborateurs éligibles ont été élargies autour de trois modalités : 3 jours par semaine, 10 jours par mois ou 100 jours par an. Le télétravail a également été élargi en 2021 et de manière exceptionnelle aux collaborateurs dont l'emploi n'y est pas par principe éligible. Un crédit de 30 jours de télétravail par année civile leur a en effet été octroyé. Si l'enjeu consiste à favoriser un bon équilibre

vie professionnelle-vie personnelle, il s'agit aussi plus largement de réinventer les manières de travailler au sein de GARANCE.

Réinventer notre manière de travailler

Autre nouveauté, les collaborateurs soumis à un aménagement du temps de travail en heures et bénéficiant d'horaires de travail individualisés peuvent, depuis juin 2021, organiser leur journée avec davantage de souplesse sur leurs plages mobiles de travail. Ils ont désormais la possibilité d'interrompre leur travail au profit d'occupations personnelles. Enfin, les heures ou demi-journées mobiles dont bénéficiaient les collaborateurs de GARANCE ont été rebaptisées « heures zen » ou « demi-journées zen » par un accord du 28 mai 2021. Leur utilisation a été également élargie à cette occasion aux projets personnels associatifs ou bénévoles. ●

81%
des collaborateurs estiment que GARANCE est une entreprise où il fait vraiment bon travailler

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE GARANCE DE NOUVEAU RÉCOMPENSÉE

Labellisée Great Place to Work pour la 6^e année consécutive en 2021, GARANCE voit ses actions en faveur de la qualité de vie au travail récompensées par une 22^e place dans ce classement prestigieux dans la catégorie « 50 à 250 salariés » comme lors de l'édition 2020. Au terme de cette enquête menée en novembre 2021 dont le taux de participation s'est élevé à 94 %, 81 % des collaborateurs estiment que GARANCE est une entreprise où il fait vraiment bon travailler. Les autres items de l'évaluation Great Place to Work, portant sur l'ambiance, sur l'accueil des collaborateurs, sur le cadre de vie de l'entreprise ou sur l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée, recueillent quant à eux un score minimal de 73 % d'opinions positives.

En septembre 2021, GARANCE a par ailleurs été de nouveau distinguée par le label Best Workplaces for Women dont la 2^e édition, réalisée avec le Think Tank Marie-Claire Agir pour l'égalité, promeut 25 entreprises dotées d'une culture proactive en matière d'égalité professionnelle. ●



IN'PULSE, LABEL DE LA TRANSFORMATION

Le label In'Pulse a été créé à destination des collaborateurs pour accompagner le plan de transformation de l'entreprise et identifier toutes les prises de parole et communications qui s'y réfèrent.

Emblématisé par un logo et une promesse – « plus loin, ensemble » –, il constitue à la fois un élan collectif, un cri de ralliement et une impulsion pour le collectif GARANCE. Portant l'idée de mouvement et de mobilisation, il restera en vigueur jusqu'à la fin du projet Avenir 2025.



UN ACCORD DIVERSITÉ AMBITIEUX POUR LES TROIS ANNÉES À VENIR

Souhaitant aller plus loin dans son engagement vis-à-vis de ses collaborateurs, GARANCE a signé fin février 2022 un nouvel accord collectif relatif à la promotion des valeurs d'inclusion et de diversité au sein de l'entreprise et à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Cet accord fusionne notamment les accords portant sur la diversité, l'égalité professionnelle et le handicap en vigueur jusqu'alors. Conclu pour trois ans autour d'engagements forts en

lien avec la raison d'être de l'entreprise et sa stratégie Avenir 2025, cet accord ambitieux et transverse vise à améliorer l'expérience collaborateur, à encourager et faciliter l'engagement des équipes et à continuer d'accroître le socle d'avantages dont les Garanciens bénéficient en termes d'organisation et de flexibilité du travail, d'équilibre de leurs temps de vie et de sens donné au travail. ●

CRÉER DE LA VALEUR POUR NOS PARTENAIRES

GARANCE a revisité en 2021 sa démarche de partenariats institutionnels afin qu'ils soient davantage conformes à sa raison d'être. Déployés au plus près des territoires, ils sont prioritairement tournés vers des organisations professionnelles du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LES PARTENARIATS

GARANCE a décidé de rationaliser les différents partenariats dans lesquels elle était jusqu'alors impliquée avec l'idée de leur redonner du sens et de les corrélés plus fortement à la raison d'être de l'entreprise. Chaque partenariat existant a été évalué au regard de critères tels que son potentiel de notoriété, son potentiel commercial, son coût, sa capacité à porter les valeurs de GARANCE et le niveau d'intensité de la présence concurrentielle. Si cette démarche

visait à utiliser à bon escient l'argent des adhérents, elle consiste aussi à mieux exploiter la création de valeur attachée à chacun de ces partenariats et à cultiver leur efficacité. En effet, un partenariat est d'autant plus prometteur ou intéressant qu'il fait rayonner l'entreprise, qu'il est potentiellement porteur de retombées pour les deux parties et qu'il apporte une véritable utilité au public final, tel que les entrepreneurs ou les apprentis. ●

AGIR POUR RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DES TPE-PME

Grâce au partenariat unissant GARANCE à la start-up française **Simplébo**, les TPE-PME n'ayant pas de vitrine internet disposent de solutions clés en mains pour créer en quelques étapes leur site web. Ainsi, elles choisissent des modèles de page préconçus auxquels elles peuvent, si elles le souhaitent, agréger des modules complémentaires de type paiement en ligne. GARANCE rend gratuite pour ses adhérents indépendants et travailleurs non-salariés la solution Simplébo et offre une remise de 50 % à ses autres clients. Seul l'abonnement lié aux coûts de maintenance reste à la charge des clients.



GARANCE, PARTENAIRE OFFICIEL DE WORLDSKILLS FRANCE

Proche de l'artisanat depuis sa création, GARANCE est partenaire depuis 2020 de l'association WorldSkills France. Agissant pour la promotion de l'apprentissage et de l'alternance et plus largement pour l'excellence des métiers artisanaux, WorldSkills France se charge notamment de constituer les équipes de France des métiers qui participent tous les deux ans à l'édition mondiale des Worldskills. Lors de ce rendez-vous qui fait rayonner les métiers et met en perspective les possibilités qui en découlent pour la jeunesse, de jeunes apprentis sont mis en compétition dans plus de 50 disciplines. GARANCE est partenaire de la 46^e édition de cette compétition d'envergure et accompagnera à ce titre Worldskills France jusqu'aux finales mondiales qui auront lieu à Shanghai, en Chine

en octobre 2022. À travers ce partenariat, GARANCE conforte son ancrage au sein de l'économie de proximité et réitère sa volonté de soutenir la transmission et l'excellence des savoir-faire. ●



SOUTIEN AFFIRMÉ AUX CHARCUTIERS-TRAITEURS

GARANCE réaffirme son soutien vis-à-vis de la profession des charcutiers-traiteurs, acteurs clés de l'économie de proximité, à travers son partenariat historique avec la CNCT (Confédération nationale des charcutiers-traiteurs). GARANCE est à ce titre partenaire du Concours national des meilleurs apprentis de France charcutiers-traiteurs lors duquel les jeunes espoirs de la profession, titulaires d'un contrat d'apprentissage, sont récompensés. La 51^e édition, qui s'est déroulée en mars 2022, a vu 20 candidats s'affronter en présence du président de GARANCE, Serge Crouin, qui a remis à chacun des cinq lauréats un compte GARANCE Smart Life abondé de 500 € et de 150 € pour les autres candidats.

GARANCE est aussi partenaire officiel de l'International Catering Cup, la coupe du monde des charcutiers-traiteurs qu'organise à Lyon la CNCT. Lors de la 7^e édition en 2021,

à laquelle Serge Crouin a assisté, le trophée d'or a été remporté par l'équipe de Singapour qui s'est vu attribuer le titre de « meilleur traiteur du monde » devant l'équipe de France, trophée d'argent. ●



INTERNE
ÉLUS DE LA MUTUELLE

- Apporter aux élus les informations et formations leur permettant de prendre les meilleures décisions
- Animer la vie mutualiste dans les territoires

- SALARIÉS**
- Développer l'intelligence collective
 - Attirer et fidéliser
 - Favoriser l'épanouissement professionnel
 - Communiquer pour donner du sens

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

- Favoriser et animer le dialogue social

PARTENAIRES D'AFFAIRES

CLIENTS, BÉNÉFICIAIRES, PROSPECTS

- Connaître et comprendre les besoins
- Apporter un très haut niveau de service pour répondre à toutes les attentes

PARTENAIRES GARANCE À VOS CÔTÉS (MAYER PREZIOSO, SIMPLÉBO...)

- Nouer des partenariats au service de notre raison d'être

PARTENAIRES ASSURANTIELS, DISTRIBUTEURS, RÉASSUREURS

- Nouer des partenariats gagnant-gagnant au service des clients

ASSOCIATIONS SOUSCRIPTRICES (GERP, GPS)

- Délivrer une information claire et transparente

FONDATION FONDS DE DOTATION GARANCE MÉCÉNAT

- S'engager pour valoriser l'apprentissage et l'entreprise individuelle

Si GARANCE puise aujourd'hui sa force dans le collectif, c'est parce qu'elle peut s'appuyer sur l'ensemble de ses parties prenantes qui contribuent chaque jour à l'expression de sa performance.

À l'écoute de nos parties prenantes

INTERNE

PARTENAIRES D'AFFAIRES

FONDATION

REPRÉSENTATION SECTORIELLE ET COMMUNICATION

CHAÎNE DE VALEUR AMONT

INSTITUTIONNELS

REPRÉSENTATION SECTORIELLE ET COMMUNICATION MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

- Développer la visibilité de GARANCE
- Favoriser la proximité et les échanges avec les publics externes

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ASSURANCES (FNMF, ROAM)

- Nouer des relations partenariales fortes pour défendre au mieux les intérêts de GARANCE

CHAÎNE DE VALEUR AMONT INCUBE

- Intégrer l'innovation digitale au sein du groupe GARANCE
- Redonner du sens à l'épargne avec la solution GARANCE Smart Life

INDEP'AM

- Piloter la gestion déléguée de notre filiale de gestion d'actifs
- Favoriser le développement des critères ESG dans la gestion d'actifs

GARANCE À VOS CÔTÉS

- Porter les initiatives de développement de services non assurantiels

FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

- Piloter la qualité et la performance des fournisseurs et prestataires
- Développer les achats responsables

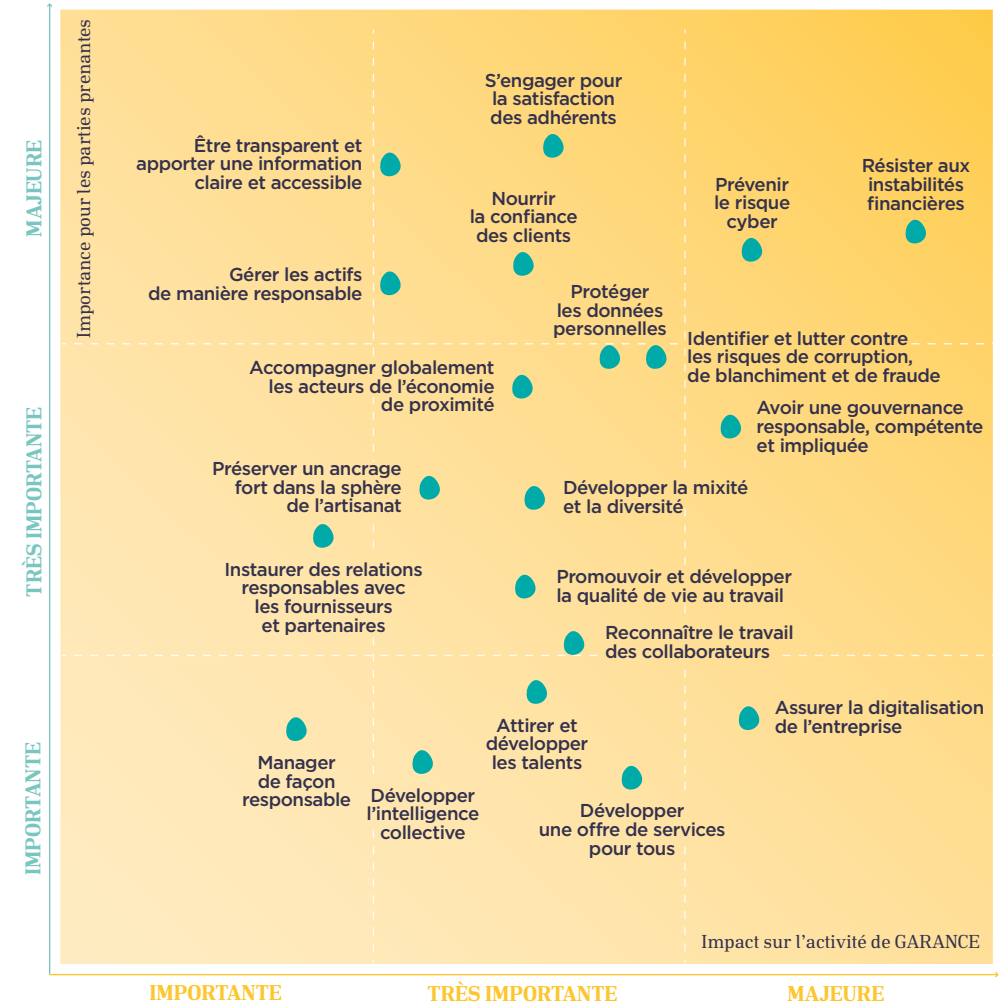
INSTITUTIONNELS ACPR (AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION)

- Maintenir des relations de transparence et de confiance

À L'ÉCOUTE DE NOS PARTIES PRENANTES

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Véritable outil de dialogue avec les parties prenantes, la matrice de matérialité, en plus de répondre aux besoins de ces dernières, procure une connaissance et une reconnaissance mutuelles, une meilleure compréhension des attentes de chacun et la coconstruction d'une relation durable et gagnante.



Gouvernance

Au cours de l'exercice 2021, nous n'avons pas eu de changements au niveau de la gouvernance des institutions décisionnelles. Les administrateurs titulaires et suppléants de GARANCE sont restés les mêmes durant l'exercice.

LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE GARANCE

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SERGE CROUIN
Garagiste, Basse-Normandie - Haute-Normandie
—
VICE-PRÉSIDENTE
MARIE TEYSSOU
Tapissière, décoratrice, Centre
—

TRÉSORIER
DAVID ZECCHINEL
Gérant, Nord-Pas-de-Calais - Picardie
—
SECRÉTAIRE
VIRGINIA GONNET
Responsable administrative - section Salariés
—

LES AUTRES MEMBRES TITULAIRES

FABRICE CLIMENCE
Gérant, Île-de-France - Drom-Com
—

SANDRINE FEBVAY
Dirigeante - autres professions indépendantes
—

LAURENT FIEVRE
Gérant, Bretagne - Pays de la Loire
—

CHANTAL GARCIN
Coiffeuse, Corse - Languedoc-Roussillon - PACA
—

SYLVAIN GUESNE
Menuisier, Rhône-Alpes
—

BRIGITTE MARAIS
Coiffeuse, Auvergne - Limousin - Poitou-Charentes
—

MARIE-MANUELA MORGADINHO
Peintre, Bourgogne-Franche-Comté
—

THIERRY PETIT
Électricien, Aquitaine - Midi-Pyrénées
—

DENIS SONRIER
Chef d'entreprise, Alsace-Lorraine
—

AMÉLIE WULLENS
Sellière, Champagne-Ardenne
—

LES MEMBRES SUPPLÉANTS

MURIEL BESSON
Secrétaire comptable, Rhône-Alpes
—

CHRISTOPHE BRAYER
Chef d'entreprise, Bourgogne-Franche-Comté
—

SERGE BRUEL
Plombier, Auvergne - Limousin - Poitou-Charentes
—

DANIEL CAVELLIER
Charcutier traiteur, Basse-Normandie - Haute-Normandie
—

JEAN-MARC DAVANT
Coiffeur et animateur, Île-de-France - Drom-Com
—

FRANÇOIS GÉRARD
Expert-comptable - salariés
—

BENOÎT JEAN-LOUIS
Peintre, Aquitaine - Midi-Pyrénées
—

CHRISTINE JUND
Commerçante - autres professions indépendantes
—

PHILIPPE ROLLOT
Ébéniste, Champagne-Ardenne
—

GILLES SAINT-DIDIER
Électronicien, Corse - Languedoc-Roussillon - PACA
—

PATRICE THIERSET
Retraité, Alsace-Lorraine
—

ANNICK VERZELLES
Retraîtée, Centre
—

Le système de gouvernance politique et opérationnelle de GARANCE place les intérêts de ses adhérents au cœur des décisions et du fonctionnement de la mutuelle. Il repose sur les acteurs clés que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et ses deux comités statutaires, les deux dirigeants effectifs (le président du Conseil d'administration et la directrice générale, dirigeante opérationnelle), ainsi que les quatre fonctions clés fixées par la réglementation. Il s'appuie également sur les 23 politiques écrites du Conseil d'administration.

192 délégués titulaires et suppléants représentent les adhérents. Ils sont répartis en 14 sections de vote : 12 sections régionales, une dédiée aux salariés et une aux autres professionnels indépendants. Élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans, les délégués sont les relais de proximité des adhérents pour porter leur voix et leurs intérêts. En 2022, la moitié des délégués sont renouvelés.

DES POLITIQUES ÉCRITES AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE GARANCE

- Politique de Gestion des risques et les six sous-politiques associées
- Politique de Gestion du capital
- Politique de Valorisation des actifs et passifs
- Politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)
- Politique de Communication et d'Information au superviseur et au public
- Politique de Contrôle interne
- Politique de Vérification de la conformité
- Politique de Sous-traitance
- Politique d'Audit interne
- Politique de Compétence et Honorabilité

- Politique de Rémunération et de Gestion des conflits d'intérêts
- Politique de Qualité des données
- Politique de Continuité d'activité
- Politique de Sécurité du système d'information
- Politique de Protection des données personnelles
- Politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
- Politique de Distribution d'assurance, de Gouvernance et de Surveillance des produits

Le Conseil d'administration de GARANCE détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application en exerçant l'ensemble des attributions qui lui sont dévolues, en application, notamment, de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et des articles 33 et suivants des statuts de GARANCE. Composé de 26 membres élus parmi les délégués titulaires, il représente l'ensemble des adhérents et défend les intérêts de ces derniers dans la stratégie et le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises, en présentiel ou distanciel, en 2021.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AU 14 MARS 2022)

“

Je suis impliquée dans la gouvernance de GARANCE depuis 2016.

J'ai d'abord été élue déléguée et administratrice suppléante de la section Salariés avant de devenir, un an plus tard, administratrice titulaire. J'ai choisi de m'impliquer auprès de GARANCE notamment parce que je crois sincèrement en ce qu'elle fait et en son utilité. Je viens du terrain et mon rôle d'administratrice consiste à représenter les adhérents au quotidien et à véhiculer les valeurs que porte GARANCE sur le territoire. La mutuelle entretient en outre avec l'artisanat, secteur que j'ai plaisir à accompagner, une très forte proximité. En m'impliquant de la sorte, j'ai le sentiment de participer à un projet ambitieux. Grâce aux formations et aux groupes de travail auxquels j'ai participé, j'ai pleinement exercé ma fonction de relais et fait vivre les valeurs de solidarité et de proximité qui animent GARANCE. 2022 est une année d'élections. Une partie des élus sera renouvelée. C'est une étape déterminante pour la transformation et le développement de la mutuelle. ”

— VIRGINIA GONNET

Secrétaire du Conseil d'administration de GARANCE

L'Assemblée générale de la mutuelle se réunit au moins une fois par an. Elle est appelée à se prononcer sur les sujets suivants :

- les modifications des statuts ;
- les activités exercées ;
- l'existence et le montant des droits d'adhésion ;
- le rapport de gestion et les comptes de la mutuelle ;
- le transfert de tout ou partie du portefeuille de garanties ;
- toute autre question relevant de sa compétence en application de dispositions législatives ou réglementaires.

En raison du contexte sanitaire, l'Assemblée Générale 2021 s'est tenue le 8 avril 2021 en version digitale.

192
délégués titulaires
et suppléants
représentent les
adhérents de
GARANCE

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quatre comités sont issus du Conseil d'administration dont deux sont statutaires. Leurs attributions sont respectivement reprises aux articles 50 et 51 des statuts de la mutuelle. Leurs membres sont élus tous les trois ans :

- le comité des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP) ;
- le comité d'audit.

Les comités et membres les composant affichés ci-dessous sont arrêtés au 31 décembre 2021.

LE CPGAP a pour objet d'analyser la situation des actifs de GARANCE et les orientations prises en matière de placements et de gestion actif-passif.

Membres : Serge Crouin, Jean-Marc Davant, Sylvain Guesné, Philippe Rollot, Marie Teyssou et David Zecchin.

Personne qualifiée, en application de l'article 50 des statuts de GARANCE : Michel Piermay (cabinet Fixage).

La directrice générale et le directeur des risques, responsable de la fonction clé gestion des risques, de GARANCE participent aux réunions du CPGAP avec voix consultative.

Le CPGAP s'est réuni à quatre reprises les 24 février, 6 mai, 21 septembre et 4 novembre 2021.

LE COMITÉ D'AUDIT a pour objet d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Membres titulaires : Sandrine Febvay, Sylvain Guesné et Brigitte Marais.

Membres suppléants : Muriel Besson, Philippe Rollot et David Zecchin.

Le comité d'audit s'est réuni à six reprises, les 17 février, 17 mars, 5 mai, 15 septembre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2021.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il s'est réuni deux fois, les 12 février et 7 septembre 2021.

LE COMITÉ RELATIONS EXTÉRIEURES ET LOBBYING (COREX)

Il s'est réuni trois fois, les 6 janvier, 19 mai et 14 septembre 2021.

HUIT AUTRES COMITÉS CONCOURANT À LA GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE DE GARANCE

1. Comité des directeurs
2. Comité des risques
3. Comité produits
4. Comité qualité des données
5. Comité pilotage des processus (démarche EFQM®)
6. Comité RSE
7. Comité achats
8. Club des managers

26
administrateurs
siègent au Conseil
d'Administration
de GARANCE

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL GARANCE (AU 30 AVRIL 2022)



UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DE NOTRE STRATÉGIE

Ce n'est que méthodiquement que nous saurons que nous avançons bien vers notre ambition stratégique Avenir 2025. Cela vaut à toutes les échelles. À l'échelle de l'entreprise tout d'abord, nous devons développer une culture de la transparence, de la prise de décision et du pilotage précis et rigoureux.

Parce que la réussite d'un projet d'une telle ampleur requiert des Garanciens qu'ils avancent ensemble et unis, l'embarquement des équipes est crucial. Toutes nos pratiques doivent y tendre : qu'il s'agisse de développer la culture de la transversalité et de la coopération, d'uniformiser nos méthodes de management, de rendre notre communication interne plus accessible et plus présente.

Ce cap fixé, nous nous sommes transformés avec méthode et unité tout au long de l'année 2021 pour poursuivre notre développement.

C'est en ce sens que nous avons mis en place une nouvelle organisation pour relever les défis de notre plan stratégique, une organisation juste, cohérente, qui donne du sens aux collaborateurs : cinq directions organisées en départements et en pôles. Des termes choisis pour marquer l'impulsion donnée au changement et à la transversalité.

“
Parce que la réussite d'un projet d'une telle ampleur requiert des Garanciens qu'ils avancent ensemble et unis, l'embarquement des équipes est crucial.”

La mise en place de cette nouvelle organisation repose ainsi sur trois principes :

- un comité exécutif resserré ;
- des domaines de compétences redessinés ;
- des périmètres de responsabilité clairs au service de la performance collective et la transversalité.

Ainsi, afin de proposer une organisation qui répond à notre ambition stratégique, nous avons renforcé le comité exécutif.

FAVORISER L'ESPRIT COLLECTIF

Afin de favoriser l'esprit collectif et la transversalité, nous avons mis en place deux comités qui regroupent les directeurs et/ou les managers :

- le comité des directeurs, qui se réunit une fois par mois et échange sur des sujets opérationnels ;
- le club des managers, composé de tous les managers de GARANCE, qui se réunit au moins une fois par trimestre et échange sur les bonnes pratiques liées au management des équipes.



DYNAMIQUE

PARTAGER NOS PERFORMANCES
FINANCIÈRES

Comptes annuels

SOMMAIRE

		Provisions techniques	-75-
Comptes annuels	-61-	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	-84-
Compte de résultat technique Épargne Retraite	-65-	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	-86-
Compte de résultat technique Prévoyance	-66-	Attestation du Commissaire aux comptes portant sur les informations communiquées	-90-
Changements de méthodes et de présentation des comptes	-67-	Résolution proposée par le Conseil d'Administration à l'adoption de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022	-91-
Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation	-68-		

ACTIF DU BILAN GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021		31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Actifs incorporels	8 853	0,2 %	5 841	0,2 %	3 012	51,6 %
Placements	3 379 815	87,25 %	3 251 549	88,4 %	128 267	3,9 %
Terrains et constructions	16 423	0,42 %	16 966	0,5 %	-544	-3,2 %
Placements entreprises liées	6 340	0,16 %	6 282	0,2 %	58	0,9 %
Autres placements	3 357 053	86,66 %	3 228 301	87,8 %	128 752	4,0 %
Placements représentant les provisions techniques en U.C.	11 946	0,3 %	3 393	0,1 %	8 553	252,1 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques						
Créances	4 715	0,1 %	2 285	0,1 %	2 430	106,3 %
Créances nées d'opérations directes	137	0,0 %	352	0,0 %	-215	-61,0 %
Créances nées d'opérations de réassurance						
Autres créances	4 578	0,1 %	1 933	0,1 %	2 645	136,8 %
Autres actifs	10 718	0,3 %	5 385	0,1 %	5 333	99,0 %
Actifs corporels d'exploitation	716	0,0 %	702	0,0 %	13	1,9 %
Avoirs en banque, CCP et caisse	10 002	0,3 %	4 683	0,1 %	5 319	113,6 %
Comptes de régularisation - Actif	457 745	11,8 %	407 811	11,1 %	49 934	12,2 %
Intérêts et loyers acquis non échus	26 568	0,7 %	25 982	0,7 %	586	2,3 %
Autres comptes de régularisation	431 177	11,1 %	381 829	10,4 %	49 348	12,9 %
Comptes transitoires et Différences de conversion						
TOTAL DE L'ACTIF	3 873 793	100,0 %	3 676 265	100,0 %	197 528	5,4 %

PASSIF DU BILAN GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021		31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Fonds mutualistes et réserves	279 352	7,2 %	265 372	7,2 %	13 980	5,3 %
Fonds de dotation sans droit de reprise	381	0,0 %	381	0,0 %		0,0 %
Réserves	264 991	6,8 %	252 807	6,9 %	12 184	4,8 %
Résultat de l'exercice	13 980	0,4 %	12 184	0,3 %	1 796	14,7 %
Provisions techniques brutes	3 474 817	89,7 %	3 287 447	89,4 %	187 370	5,7 %
Provisions d'assurance-vie	3 444 289	88,9 %	3 258 532	88,6 %	185 758	5,7 %
Provisions pour prestations à payer Vie	13 032	0,3 %	1 420	0,0 %	11 612	817,7 %
Provisions pour prestations à payer Non-Vie	65	0,0 %	36	0,0 %	29	80,1 %
Provisions pour participation aux excédents	17 158	0,4 %	27 353	0,7 %	-10 196	-37,3 %
Autres provisions techniques Vie	184	0,0 %	10	0,0 %	174	
Autres provisions techniques Non-Vie	88	0,0 %	96	0,0 %	-8	-8,0 %
Provisions techniques unités de compte	11 947	0,3 %	3 381	0,1 %	8 566	253,4 %
Provisions pour risques et charges	273	0,0 %	187	0,0 %	86	46,2 %
Autres dettes	105 144	2,7 %	117 892	3,2 %	-12 748	-10,8 %
Dettes nées d'opérations directes	4 136	0,1 %	5 308	0,1 %	-1 172	-22,1 %
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Dettes envers des établissements de crédits	577	0,0 %	1 426	0,0 %	-849	-59,5 %
Autres dettes	100 431	2,6 %	111 158	3,0 %	-10 727	-9,7 %
Comptes de régularisation – Passif	2 261	0,1 %	1 987	0,1 %	274	13,8 %
Comptes transitoires et Différences de conversion						
TOTAL DU PASSIF	3 873 793	100,0 %	3 676 265	100,0 %	197 528	5,4 %

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

(en milliers d'euros)

Compte de résultat technique Non-Vie	31 DÉCEMBRE 2021				31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassurance (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	647		647	99,1 %	681	99,3 %	-34	-5,0 %
Produits des placements alloués du compte NT	6		6	0,9 %	5	0,7 %	1	18,9 %
Autres produits techniques								
TOTAL PRODUITS	653	0	653	100,0 %	686	100,0 %	-33	-4,8 %
Charges des prestations	-68		-68	76,2 %	-63	-9,2 %	-5	8,1 %
Charges des autres provisions techniques	-21		-21	23,8 %	-19	-2,7 %	-3	15,1 %
Participation aux résultats								
Charges d'acquisition								
Charges d'administration								
Autres charges techniques								
Charge de la provision pour égalisation								
TOTAL CHARGES	-90	0	-90	100,0 %	-82	-11,9 %	-8	9,7 %
RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	563	0	563	86,2 %	604	88,1 %	-41	-6,8 %

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021				31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassurance (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	274 910	-1 200	273 710	62,5 %	267 920	63,8 %	5 790	2,2 %
Produits des placements	164 417		164 417	37,5 %	151 857	36,2 %	12 560	8,3 %
Produits des placements transférés au compte non technique								
Autres produits techniques	44		44	0,0 %	40	0,0 %	4	9,0 %
TOTAL PRODUITS	439 370	-1 200	438 170	100,0 %	419 817	100,0 %	18 353	4,4 %
Charges des prestations	-161 177		-161 177	37,4 %	-185 684	44,9 %	24 507	-13,2 %
Variation des provisions techniques	-115 625		-115 625	26,8 %	-84 484	20,4 %	-31 141	36,9 %
Ajustements ACAV	-470		-470	0,1 %	-1 450	0,4 %	980	-67,6 %
Participation aux résultats	-76 523		-76 523	17,7 %	-81 099	19,6 %	4 576	-5,6 %
Charges des placements	-34 508		-34 508	8,0 %	-28 257	6,8 %	-6 251	22,1 %
Charges d'acquisition	-15 203		-15 203	3,5 %	-13 977	3,4 %	-1 226	8,8 %
Charges d'administration	-8 907		-8 907	2,1 %	-11 655	2,8 %	2 748	-23,6 %
Autres charges techniques	-19 069		-19 069	4,4 %	-6 905	1,7 %	-12 164	176,2 %
TOTAL CHARGES	-431 483		-431 483	100,0 %	-413 511	100,0 %	-17 971	4,3 %
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	7 888	-1 200	6 688	1,5 %	6 306	1,5 %	382	6,1 %

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021		31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Résultat technique Non-Vie	563	4,0 %	604	4,3 %	-41	-6,8 %
Résultat technique Vie	6 688	47,8 %	6 306	45,1 %	382	6,1 %
Produits des placements	9 153	65,5 %	8 267	67,8 %	886	10,7 %
Produits des placements alloués du compte technique Vie						
Charges des placements	-1 933	-13,8 %	-1 556	-12,8 %	-376	24,2 %
Produits des placements transférés au compte Non-Vie	-6	0,0 %	-5	0,0 %	-1	18,9 %
Autres produits non techniques	279	2,0 %	2 029	16,7 %	-1 749	-86,2 %
Autres charges non techniques	-708	-5,1 %	-161	-1,3 %	-546	338,2 %
Résultat exceptionnel	-19	-0,1 %	-25	-0,2 %	6	-23,6 %
Impôt sur le résultat	-38	-0,3 %	-3 273	-26,9 %	3 235	-98,8 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13 980	100,0 %	12 184	100,0 %	1 796	14,7 %

Compte de résultat technique Épargne Retraite

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021				31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	270 793	-1 200	269 593	62,7 %	263 640	59,9 %	5 953	2,3 %
Produits des placements	160 009		160 009	37,2 %	145 638	40,1 %	14 371	9,9 %
Produits des placements transférés au compte non technique			0	0,0 %	0	0,0 %	0	0
Autres produits techniques	43		43	0,0 %	39	0,0 %	4	10,3 %
TOTAL PRODUITS	430 846	-1 200	429 646	100,0 %	409 318	100,0 %	20 328	5,0 %
Charges des prestations	-159 662		-159 662	37,4 %	-183 825	-38,2 %	24 163	-13,1 %
Variation des provisions techniques	-117 452		-117 452	27,5 %	-85 462	-25,7 %	-31 990	37,4 %
Participation aux résultats	-75 896		-75 896	17,8 %	-80 422	-24,7 %	4 526	-5,6 %
Ajustements ACAV	517		517	-0,1 %	320	0,0 %	197	61,5 %
Charges des placements	-34 444		-34 444	8,1 %	-27 784	-2,5 %	-6 660	24,0 %
Charges d'acquisition	-14 819		-14 819	3,5 %	-13 480	-4,0 %	-1 340	9,9 %
Charges d'administration	-8 025		-8 025	1,9 %	-10 286	-4,3 %	2 261	-22,0 %
Autres charges techniques	-17 208		-17 208	4,0 %	-6 106	-1,6 %	-11 103	181,8 %
TOTAL CHARGES	-426 990	0	-426 990	100,0 %	-407 045	-101,0 %	-19 946	4,9 %
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	3 856	-1 200	2 656	100,0 %	2 273	-1,0 %	383	16,8 %

Compte de résultat technique Prévoyance

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

(en milliers d'euros)

	31 DÉCEMBRE 2021				31 DÉCEMBRE 2020		ÉVOLUTION	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	4 116		4 116	54,6 %	4 280	49,0 %	-163	-3,8 %
Produits des placements	3 421		3 421	45,4 %	4 449	51,0 %	-1 027	-23,1 %
Produits des placements transférés au compte non technique			0	0,0 %	0	0,0 %	0	
Autres produits techniques	0		0	0,0 %	1	0,0 %	0	-55,1 %
TOTAL PRODUITS	7 538	0	7 538	100,0 %	8 729	100,0 %	-1 191	-13,6 %
Charges des prestations	-1 515	0	-1 515	43,2 %	-1 859	-21,3 %	344	-18,5 %
Variation des provisions techniques	1 827	0	1 827	-52,0 %	978	11,2 %	849	86,8 %
Participation aux résultats	-628	0	-628	17,9 %	-677	-7,8 %	50	-7,3 %
Charges des placements	-70		-70	2,0 %	-473	-5,4 %	403	-85,2 %
Charges d'acquisition	-383		-383	10,9 %	-497	-5,7 %	114	-22,9 %
Charges d'administration	-881		-881	25,1 %	-1 369	-15,7 %	487	-35,6 %
Autres charges techniques	-1 860		-1 860	53,0 %	-799	-9,2 %	-1 061	132,8 %
TOTAL CHARGES	-3 511	0	-3 511	100,0 %	-4 696	-53,8 %	1 185	-25,2 %
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	4 027	0	4 027	100,0 %	4 033	46,2 %	-6	-0,1 %

Changements de méthodes et de présentation des comptes

Sur l'exercice 2021, un changement de présentation de la comptabilisation des opérations de transferts internes (Contrats Aria Madelin vers GARANCE Sérénité) a été opéré. Ces derniers ne sont pas pris en compte ni dans les cotisations, ni dans les prestations, les liquidités restants investies chez GARANCE.

Ce changement de présentation permet de fournir une meilleure information financière.

Le montant des cotisations et prestations retraité de ces opérations s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31 DÉCEMBRE 2020				
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A)-(B)	Retraitement des transferts internes	Opérations nettes hors transferts internes
Cotisations acquises	269 267	-1 348	267 920	-49 937	217 983
Charges des prestations	-185 684		-185 684	49 937	-135 747
SOLDE	83 583	-1 348	82 236	0	82 236

Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

MOUVEMENTS, VALEURS BRUTES, VALEURS NETTES

(en milliers d'euros)

Désignation	Valeur brute au 31/12/2020	VARIATION		Valeur brute au 31/12/2021	Amortissement prov. dépréciation	Montant net au 31/12/2021
		Augmentation	Diminution et transfert			
Actifs incorporels ⁽¹⁾						
• Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
• Frais de développement	0	0	0	0	0	0
• Autres actifs incorporels	16 711	10 414	6 560	20 566	11 713	8 853
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	16 711	10 414	6 560	20 566	11 713	8 853
Placements immobiliers ⁽²⁾						
Terrains et constructions						
• Terrains non construits	0	0	0	0	0	0
• Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0	0	0
• Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	0	0	1 739	0	0	0
• Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation	23 099	0	0	23 099	6 684	16 415
Terrains et constructions en cours						
• Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble en cours	0	0	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	23 099	0	1 739	23 099	6 684	16 415
Titres de propriété ⁽³⁾						
Dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation						
• Actions et titres cotés	0	0	0	0	0	0
• Actions et titres non cotés	6 282	58	0	6 340	0	6 340
SOUS-TOTAL (A)...	6 282	58	0	6 340	0	6 340
Autres titres de placement ⁽⁴⁾						
SOUS-TOTAL (B)...	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL (A + B)...	6 282	58	0	6 340	0	6 340
Actifs corporels d'exploitation						
• Dépôts et cautionnements	27	0	0	27	0	27
• Autres immobilisations corporelles	1 496	238	62	1 672	983	689
TOTAL ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 523	238	63	1 698	983	716
TOTAL GÉNÉRAL	47 615	10 710	6 622	51 703	19 379	32 324

(1) Comptes 50 (et rattachés).

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés).

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés).

(4) Comptes 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

MOUVEMENTS : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)

Désignation	Amortissement dotation de l'exercice	Amortissement reprise de l'exercice	Provision pour dépréciation dot. de l'exercice	Provision pour dépréciation rep. de l'exercice
Actifs incorporels ⁽¹⁾	0	0	0	0
• Frais d'établissement	0	0	0	0
• Frais de développement	0	0	0	0
• Autres actifs incorporels	1 382	539	0	0
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	1 382	539	0	0
Placements immobiliers ⁽²⁾	0	0	0	0
Terrains et constructions				
• Terrains non construits	0	0	0	0
• Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0
• Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	4	0	0	0
• Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation	551	0	0	0
Terrains et constructions en cours				
• Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0
• Immeuble en cours	0	0	0	0
• Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	555	0	0	0
Titres de propriété ⁽³⁾	0	0	0	0
SOUS-TOTAL...	0	0	0	0
Autres Titres de placement ⁽⁴⁾	0	0	0	0
SOUS-TOTAL...	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	0
• Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
• Autres immobilisations corporelles	222	60	0	0
TOTAL ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	222	60	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	2 159	600	0	0

(1) Comptes 50 (et rattachés).

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés).

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés).

(4) Comptes 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS (HORS PERP)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I Placements (détail des postes A2 et A3 de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (cpt 21 et 22) :			
• dans l'OCDE	283 106	276 423	298 331
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	283 106	276 423	298 331
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (cpt 230 sauf OPCVM) :			
• dans l'OCDE	6 340	6 340	9 054
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	6 340	6 340	9 054
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) (OPCVM comptabilisées en 2302xx) :			
• dans l'OCDE	914 635	914 635	1 362 680
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	914 635	914 635	1 362 680
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe (OPCVM comptabilisées en 2301xx) :			
• dans l'OCDE	385 520	385 520	448 363
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	385 520	385 520	448 363
5 Obligations et autres titres à revenu fixe (cpt 231) :			
• dans l'OCDE	1 796 898	2 224 438	3 163 078
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	1 796 898	2 224 438	3 163 078
6 Prêts hypothécaires (cpt 2321xx) :	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés (cpt 23 sauf 2321xx) :	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes (cpt 235) :	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements (cpt 233 et 234) :			
• dans l'OCDE	0	0	0
• hors de l'OCDE	0	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte (cpt 24) :			
• placements immobiliers	0	0	0
• titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
• OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
• autres OPCVM	11 946	11 946	11 946
• obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
SOUS-TOTAL	11 946	11 946	11 946
11 Total des lignes 1 à 10 :	3 398 445	3 819 302	5 293 452
a) Dont :			
• placements évalués selon l'article R. 212-52 (titres amortissables)	1 795 962	2 223 503	3 162 143
• placements évalués selon l'article R. 212-53 (titres non amortissables)	1 602 483	1 595 798	2 131 309
• placements évalués selon l'article R. 212-37 (contrats à capital variable)	0	0	0
b) Dont :			
• valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous	3 398 445	3 819 302	5 293 452
• valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
• valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire)	0	0	0
• valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26)	0	0	0
• autres affectations ou sans affectation	0	0	0
II Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	26 275	26 275	26 275
III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 (une ligne par organisation)			

PLACEMENTS PERP

(en milliers d'euros)

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Actifs représentatifs des opérations du fonds cantonné PERP	0	0	0
• placements immobiliers	0	0	0
• actions et autres titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
• OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
• autres OPCVM	102	102	134
• obligations et autres titres à revenu fixe	936	934	935
SOUS-TOTAL	1 037	1 036	1 068

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES, À PLUS OU MOINS UN AN

(en milliers d'euros)

	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances et autres actifs				
• Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	137	0	0	137
• Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0	0	0
• Autres créances	4 578	0	0	4 578
• Autres actifs	10 718	0	0	10 718
TOTAL	15 433	0	0	15 433
Dettes				
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	4 136	0	0	4 136
• Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0	0	0	0
• Dettes envers des établissements de crédit	577	0	0	577
• Autres dettes	100 431	0	0	100 431
TOTAL	105 144	0	0	105 144

ENTITÉS LIÉES

Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Nom et siège social	Montant de la participation	% du Capital détenu	Capitaux propres à la clôture du dernier exercice	Résultat dernier exercice	Quote-part de situation nette
a) Filiales :					
(50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)					
INDEP'AM	500	76,13 %	3 538	900	2 694
INCUBE (selon évaluation)	5 782	82,20 %	2 100	-521	1 726
GARANCE Retraite	48	100,00 %			0
GARANCE à vos côtés	10	96,00 %			0
TOTAL	6 340		5 638	379	4 420

FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

Désignation	Fonds propres au 31/12/2020	Affectation du résultat	Incorporation de réserves au fonds d'établissement	Augmentation des fonds d'établissement ou de développement	Apports avec droit de reprise (bien durable)	Variation des autres postes	Fonds propres au 31/12/2021
1021 FONDS D'ÉTABLISSEMENT CONSTITUÉ	381						381
1022 FONDS DE DÉVELOPPEMENT CONSTITUÉ	0						0
1024 FONDS ISSUS DE DROITS D'ADHÉSION CONSTITUÉS	0						0
1025 LEGS ET DONATIONS AVEC CONTREPARTIE D'ACTIFS IMMOBILISÉS	0						0
1026 AUTRES APPORTS SANS DROIT DE REPRISSE	0						0
SOUS-TOTAL	381	0	0	0	0	0	381
105 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	0						0
106 « RÉSERVES »	0						0
• 1062 Réserves indisponibles	0						0
• 1063 Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
• 1064 Réserves réglementées	5 953						5 953
• 10642 Réserves pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement	0						0
• 10643 Réserve pour fonds de garantie	0						0
• 10645 Réserves de capitalisation	80 037						80 037
• 1068 Autres réserves	166 818	12 184					179 001
SOUS-TOTAL	252 807	12 184	0	0	0	0	264 991
11 Report à nouveau							0
12 Résultat de l'exercice	12 184	-12 184				13 980	13 980
13 Subventions d'équipement et autres subventions d'investissement							0
SOUS-TOTAL	12 184	-12 184	0	0	0	13 980	13 980
TOTAL	265 372	0	0	0	0	13 980	279 352

DIVERS COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation		
Actif		
Intérêts et loyers acquis et non échus	26 568	25 982
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	431 177	381 829
<i>dont décotes sur titres amortissables</i>	<i>429 749</i>	<i>381 271</i>
TOTAL	457 745	407 811
Passif		
Comptes de régularisation - Passif	2 261	0
dont :		
• Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 209	1 987
• Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	2 261	1 987
Produits à recevoir et charges à payer		
Produits à recevoir rattachés à des créances	139	0
Charges à payer rattachées à des dettes	2 330	3 705

Provisions techniques

Provision pour participation aux excédents (PPE)

Le Conseil d'administration du 17 novembre 2021 a décidé d'augmenter au 01/01/2022 les valeurs de service à hauteur de :

- 2,00 % pour la 9^e génération de point ARIA ;
- 1,65 % pour la 8^e génération de point ARIA ;
- 0,30 % pour la 7^e génération de point ARIA ;
- 0 % pour les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e génération de point ARIA ;
- 2 % pour la 1^{re} génération de point ARIA ;
- 0 % la valeur de point GARANCE Retraite PERP ;
- 2,50 % la valeur de service du point GARANCE Sérénité.

Il est également décidé de distribuer un rendement de 2,75 % pour GARANCE Épargne au titre de l'année 2021.

La PM du 31/12/2021 tient compte des augmentations, qui, en dehors de celle de la 1^{re} génération ARIA, sont financées à 100 % par une reprise de 22,3 M€ sur la PPE au 31/12/2021.

La mutuelle décide de doter la provision pour participation aux excédents à hauteur de 12 M€ pour le fonds général et de doter 26 k€ sur la PPE du fonds cantonné PERP au titre de l'exercice 2021.

Le tableau ci-dessous indique le suivi de la consommation de la provision pour participations aux bénéfices :

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

(en milliers d'euros)

Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1	Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices	Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N
Sommes introduites dans l'exercice N		12 165		12 165
Sommes introduites dans l'exercice N-1	15 000		10 007	4 993
Sommes introduites dans l'exercice N-2	9 154		9 154	0
Sommes introduites dans l'exercice N-3	3 199		3 199	0
Sommes introduites dans l'exercice N-4	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-5	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-6	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-7	0		0	0
Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs	0		0	0
TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	27 353		22 360	17 158

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La moins-value latente globale à la clôture des titres non amortissables au sein du fonds général et de la comptabilité auxiliaire du PERP sont nulles.

En l'absence de situation de moins-value latente au 31/12/2021, la PRE est **nulle au bilan de clôture**.

Provision pour aléas financiers (PAF)

Le rendement financier net comptable réalisé sur l'exercice 2021 s'est monté à **3,67%**.

De ce fait, la mutuelle n'a comptabilisé aucune PAF à la clôture.

Provisions mathématiques

ARIA et GARANCE Sérénité

La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie (1^{er} tête, 2^e tête, options...). La provision de chaque garantie est égale au produit de trois facteurs :

- le coefficient de provisionnement d'un € de retraite variant avec l'âge de l'assuré ;
- la valeur de service du point de retraite définie annuellement par le conseil d'administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

ARTIVIE

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit ARTIVIE se décline en quatre formules, en fonction de la durée de la garantie et du mode de paiement des primes :

- durée ILLIMITÉE à prime UNIQUE et Durée ILLIMITÉE à Prime PÉRIODIQUE (payée en mars) ;
- durée LIMITÉE à 60 ans à Prime UNIQUE et à Prime PÉRIODIQUE (payée en mars).

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le taux technique et la table de mortalité TD 88-90.

MNRA Obsèques

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit OBSÈQUES se décline en quatre formules, en fonction du mode de paiement des primes :

- prime UNIQUE, Prime PÉRIODIQUE viagère ;
- prime PÉRIODIQUE pendant cinq ans et Prime PÉRIODIQUE pendant dix ans.

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le taux technique et la table de mortalité TD 88-90 ou TH0002 ;
- le taux de revalorisation du capital.

PREVARTI

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PREVARTI est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- l'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale ;
- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le type de prime (unique, viager, temporaire 5 ans, temporaire 10 ans) ;
- les options (doublement du capital, fumeur ou non-fumeur) ;
- le capital garanti ;
- le taux technique et la table de mortalité TH0002 ou TF0002.

GARANCE Épargne

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie euro du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- les versements nets de frais ;
- le taux de participation aux bénéfices.

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie UC du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- le nombre de part sur chaque UC ;
- la valeur liquidative de chaque UC à la date de clôture.

GARANCE Retraite PERP

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PERP est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- l'âge de l'assuré en date de provisionnement ;
- le nombre de points acquis ;
- le statut de l'assuré (cotisant ou rentier) ;
- la valeur de service.

Provision mathématique d'ajustement ARIA

L'ensemble du programme de changement de table s'est terminé en 2020.

Désormais, toutes les provisions mathématiques sont calculées en utilisant la TGH-TGF05.

En complément, une PM complémentaire de 42,2 M€ est provisionnée.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Montant début d'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Montant fin d'exercice
Indemnités de retraites				
Impôts				
Litiges				
Autres	187	273	187	273
TOTAL	187	273	187	273

RÉPARTITION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

(en milliers d'euros)

Produit	COTISANTS				RENTIERS				TOTAL			
	Nombre de contrats	%	Provision	%	Nombre de contrats	%	Provision	%	Nombre de contrats	%	Provision	%
ARIA individuel	90 046	38 %	565 884	24 %	51 281	57 %	431 553	40 %	141 327	43 %	997 437	29 %
ARIA groupe	89 384	37 %	1276 860	54 %	38 151	43 %	646 263	60 %	127 535	39 %	1 923 123	56 %
ARTIVIE temporaire	24 862	10 %	8 831	0 %		0 %		0 %	24 862	8 %	8 831	0 %
ARTIVIE vie entière	3 035	1 %	9 381	0 %		0 %		0 %	3 035	1 %	9 381	0 %
OBSÈQUES	2 560	1 %	3 401	0 %		0 %		0 %	2 560	1 %	3 401	0 %
PREVARTI	4 391	2 %	515	0 %		0 %		0 %	4 391	1 %	515	0 %
GARANCE prévoyance Madelin	302	0 %		0 %		0 %		0 %	302	0 %	0	0 %
Garantie Longue vie	207	0 %	141	0 %		0 %		0 %	207	0 %	141	0 %
PERP	125	0 %	688	0 %		0 %		0 %	125	0 %	688	0 %
GARANCE Sérénité	17 070	7 %	171 814	7 %		0 %		0 %	17 070	5 %	171 814	5 %
GARANCE Épargne	7 497	3 %	340 904	14 %		0 %		0 %	7 497	2 %	340 904	10 %
TOTAL	239 479	100 %	2 378 421	100 %	89 432	100 %	1 077 816	100 %	328 911	100 %	3 456 236	100 %

PROVISIONS TECHNIQUES

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(en milliers d'euros)

Résultat financier	Total 2021	Dont entreprises liées	Total 2020
Revenus des placements	105 234	849	109 151
dont dividendes	849	849	15 181
dont coupons	36 050		44 701
dont loyers	1 408		1 154
dont amortissement des décotes	50 452		48 115
dont autres produits	16 474		
Charges des placements	2 483	0	3 697
dont intérêts	-1		25
dont charges de gestion des placements hors commissions	1 532		2 155
dont amortissement des surcotes	401		373
dont amortissement des immeubles	551		595
Plus ou moins-values réalisées	33 242	0	23 234
dont actions et assimilés	33 479		22 220
dont obligations hors mouvements sur RC	3 146		6 906
dont mouvements sur réserve de capitalisation	-237		-5 892
Dotations nettes de reprises aux provisions financières	-149	0	149
dont obligations	-149		149
Résultat financier sur UC	517	0	0
TOTAL	136 659	849	128 540

PROVISIONS TECHNIQUES

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

Opérations Vie

(en milliers d'euros)

	CAT.3 Op. Indiv. Temporaire Décès	CAT.4 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. Unique ou VL	CAT.5 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. périodique	CAT.6 Op. Coll en cas de Décès	CAT.7 Op. Coll en cas de Vie	CAT.8 Op. en unité de compte	CAT.11 Op. PERP	Total
Primes nettes	2 395	189 365	1 666	43	76 601	1 728	112	274 910
Charges des prestations	448	81 740	1 063	0	76 746	125	1 055	161 177
Charge de provisions	-1 233	106 155	-567	0	3 592	8 055	-894	115 108
TOTAL SOLDE DE SOUSCRIPTIONS (A1-A2-A3)	3 180	1 469	1 171	43	-737	-6 452	-49	-1 376
Frais d'acquisition	163	4 833	220	0	8 633	1 353	0	15 203
Frais administration	728	4 004	149	2	3 937	81	5	8 907
Autres charges nettes de produits techniques	1 534	8 586	318	4	8 397	175	11	19 025
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 425	17 423	687	6	20 968	1 609	16	43 135
Revenus et autres produits de placements nets de transferts	1 993	42 951	1 968	0	52 852	-19	49	99 794
Profits et pertes provenant de la réalisation de placement nets de transferts ou alloués	1 299	13 428	1 190	0	15 519	5	38	31 479
Charges des placements nets de transferts ou alloués	18	378	15	0	473	0	16	901
Frais externes et internes de gestion nets de transferts ou alloués	18	604	18	0	794	1	15	1 451
TOTAL SOLDE FINAICER	3 256	55 397	3 125	0	67 104	-15	55	128 922
Intérêts techniques	281	27 211	318	0	35 626	0	0	63 437
Participation aux bénéfices directement incorporée	0	176	0	0	746	0	0	922
Dotations pour provisions pour participation aux bénéfices	0	3 818	0	0	8 320	0	26	12 165
TOTAL PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	281	31 206	318	0	44 692	0	26	76 523
Primes cédées aux réassureurs	0	549	0	0	651	0	0	1 200
Part réass. Dans prestations payées	0	0	0	0	0	0	0	0
Part réass. Dans prov. Tech clotûre	0	0	0	0	0	0	0	0
Part réass. Dans prov. Tech ouvert	0	0	0	0	0	0	0	0
Part réass. dans résultats	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL SOLDE DE RÉASSURANCE	0	-549	0	0	-651	0	0	-1200
TOTAL RÉSULTAT TECHNIQUE	3 729	7 688	3 290	37	57	-8 076	-37	6 688

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

Opérations Non-Vie

(en milliers d'euros)

	CAT.20 Dommages corp. Op. Indiv.	CAT.21 Dommages corp. Op. Coll.	Total
Cotisations acquises	572	75	647
Cotisations	572	75	647
Variation des cotisations non acquises	0	0	0
Charges de prestations	88	2	90
Prestations et frais payés	72	-4	68
Charges des provisions pour prestations et diverses	16	5	21
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES ET ACCEPTÉES)	483	74	557
Cotisations acquises	0	0	0
Cotisations	0	0	0
Variation des cotisations non acquises	0	0	0
Charges de prestations	0	0	0
Prestations et frais payés	0	0	0
Charges des provisions pour prestations et diverses	0	0	0
B - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION)	0	0	0
Frais d'acquisition	0	0	0
Autres charges de gestion nettes	0	0	0
C - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	0	0	0
Produit des placements	5	1	6
Participation aux résultats	0	0	0
D - SOLDE FINANCIER	5	1	6
Cotisations données en substitution	0	0	0
Part des garants dans les prestations payées	0	0	0
Part des garants dans les charges des provisions pour prestations	0	0	0
Part des garants dans la participation aux résultats	0	0	0
Commissions reçues des garants	0	0	0
E - SOLDE DE SUBSTITUTION	0	0	0
Part des réassureurs dans les cotisations acquises	0	0	0
Part des réassurances dans les prestations payées	0	0	0
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations	0	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0
F - SOLDE DE RÉASSURANCE	0	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B - C + D + E + F)	488	75	563

VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)

• Charges des provisions d'assurance-vie	107 059
• Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	59 322
• Participations aux excédents incorporées directement (compte 6305 et 6345)	0
• Utilisation de la provision pour participation aux excédents (comptes 63095 et 63945)	22 360
• Reprise provision pour aléas financiers	0
• Part de la variation liée aux précomptes sociaux dus à l'État pour le compte des adhérents et apparaissant en dettes fiscales	-2 984
• Différence de conversion (+ ou -)	0
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À LA CLÔTURE	185 757

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET DES PARTICIPANTS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS (GARANCE Y COMPRIS PERP)

(en milliers d'euros)

Désignations	EXERCICES				
	2017	2018	2019	2020	2021
A. Participation aux résultats totale (poste D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :	96 377	114 632	76 848	81 099	76 524
A1 Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	80 371	82 627	67 694	66 099	64 359
A2 Variation de la provision pour participation aux excédents	16 006	32 004	9 154	15 000	12 165
B. Participation aux résultats des opérations Vie visées au (3) :					
B1 Provisions mathématiques moyennes (1)	2 800 246	2 902 942	3 026 015	3 181 913	3 382 616
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	70 923	93 349	58 508	67 071	59 885
B3 Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	96 377	114 632	76 848	81 099	76 524
B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	80 371	82 627	67 694	66 099	64 359
B3b Variation de la provision pour participation aux excédents	16 006	32 004	9 154	15 000	12 165

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

PROVISIONS TECHNIQUES

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET DES PARTICIPANTS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS (PERP UNIQUEMENT)

(en euros)

Désignations	EXERCICES				
	2017	2018	2019	2020	2021
A. Participation aux résultats totale (poste D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :	13 196	30 050	154 091	0	26 487
A1 Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	7 338	25 908	0		
A2 Variation de la provision pour participation aux excédents	5 858	4 142	154 091		26 487
B. Participation aux résultats des opérations Vie visées au (3) :					
B1 Provisions mathématiques moyennes (1)	183 449	847 990	1 708 132	1 845 280	1 267 024
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	11 409	30 050	153 997	0	26 487
B3 Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	13 196	30 050	154 091	0	26 487
B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	7 338	25 908	0	0	0
B3b Variation de la provision pour participation aux excédents	5 858	4 142	154 091	0	26 487

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Achats et autres charges externes	18 165	13 308
Impôts et taxes et versements assimilés	3 522	2 755
Charges de personnel	22 468	17 717
Autres charges de gestion courante	1 163	385
Dotations aux amortissements et provisions	1 672	1 633
TOTAL	46 990	35 798

RÉPARTITION PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Frais de règlement des sinistres	2 735	2 633
Frais d'acquisition	15 194	13 972
Frais d'administration	8 812	11 551
Frais internes et externes de gestion des placements	369	729
Autres charges techniques	19 069	6 905
Autres charges non techniques		
TOTAL	46 179	35 790

Certains éléments (commissions des courtiers, frais sur recouvrement ...) n'ont pas été ventilés par destination d'où l'écart résiduel entre les 2 tableaux.

PROVISIONS TECHNIQUES

AUTRES ÉLÉMENTS

(en euros)

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions

Indemnités de déplacement	87 034
Indemnités (IAP et IPG)	221 013
	308 047

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

Salaires	13 751 930
Pensions de retraite	0
Charges sociales	8 007 113
Autres	709 227
	22 468 270

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel de 2019 intégrait une charge de 2 524 000 € correspondant à la perte potentielle supportée par la Mutuelle à la suite d'une tentative de fraude. Une procédure est toujours en cours afin d'obtenir la récupération des fonds. Le cas échéant, celle-ci sera comptabilisée en produits exceptionnels sur l'exercice 2022.

TRANSFERTS INTERNES DE CONTRATS

Dans le cadre de la création du nouveau produit Loi Pacte (intitulé GARANCE Sérénité), la mutuelle a proposé à certains adhérents de transférer leur contrat Retraite « avant réforme » vers un nouveau contrat GARANCE Sérénité.

Sur l'exercice 2020, ces transferts internes de contrats ont été comptabilisés de la façon suivante :

- Pour les contrats sortants Retraite « avant réforme » : en charges des prestations
- Pour les contrats entrants GARANCE Sérénité : en cotisations

Sur l'exercice 2021, ces transferts ne sont plus comptabilisés ni dans en charges de prestations, ni en cotisations afin de simplifier la lecture des comptes, les transferts internes ne générant pas de flux de trésorerie.

Le montant de ces transferts est isolé dans un compte spécifique. Ils s'élèvent en 2021 à un peu plus de 55 M€.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Mutuelle GARANCE des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-32 du Code de la Mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.114-34 du code de la Mutualité, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.114-32 du code de la Mutualité qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société Indep'am :

Administrateurs ou dirigeants communs concernés :

- Monsieur Serge Crouin
- Madame Marie Manuela Morgadinho
- Madame Chantal Garcin
- Monsieur Laurent Fièvre
- Madame Marie Teyssou

1°) Frais de gestion sur OPCVM : prélevés directement par Indep'am et venant en déduction de la valeur liquidative (hors frais directs du mandat de gestion du 30/06/2012)

– Nature et Objet :

Prélèvement direct, par la société Indep'am des frais de gestion sur les valeurs liquidatives des OPCVM gérées pour le compte de la Mutuelle GARANCE.

– Modalités :

Les frais de gestion prélevés par Indep'am sur les valeurs liquidatives des OPC gérés pour le compte de la Mutuelle GARANCE s'élevaient pour l'exercice 2021 à 3 672 753,49 €.

2°) Contrat de location auprès de la société Indep'am sur le logiciel OSCARR

– Nature et objet :

Contrat de location entre la Mutuelle GARANCE et Indep'am concernant le logiciel OSCARR qui permet de modéliser les flux de prestations nécessaires au calcul du Best Estimate de Solvabilité II. Ce contrat prévoit également la maintenance du logiciel.

Ce contrat a pris effet au 1er Janvier 2013 pour une période de 3 ans puis est reconduit par tacite reconduction par période de 12 mois.

– Modalités :

Le loyer versé au cours de l'exercice 2021 par la Mutuelle GARANCE s'élève à 24 306,90 €.

Marcq en Baroeul, le 29 avril 2022

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps
Associé



Matthieu Pinero
Associé

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle GARANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « n°2 Changements de méthodes et de présentation des comptes » du paragraphe « 2.2 Dérogations, options exercées et changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation de la comptabilisation des opérations de transferts internes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'élèvent à 3 486 M€ et représentent près de 90 % du passif de la Mutuelle.

Comme indiqué dans la note « Provisions techniques » de l'annexe, les provisions techniques sont essentiellement composées :

- Des provisions d'assurance vie 3 444 M€, ce poste couvre principalement les provisions relatives aux produits GARANCE Épargne et Aria / GARANCE Sérénité (Garanties retraite) :

a) Garanties Retraite

Ces provisions représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Mutuelle et par les adhérents étant précisé que :

- Pour la Mutuelle, cet engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion,
- Pour les adhérents, il s'agit de l'engagement de la valeur actuelle des cotisations restantes à payer.

b) GARANCE Épargne

La provision est déterminée au niveau de chaque souscripteur en prenant compte des paramètres suivants :

- Les versements nets de frais,
- Le taux de participation au bénéfice.

- De la provision pour participation aux excédents de 17,2 M€, elle correspond au montant de la participation aux excédents techniques et financiers réalisés par la mutuelle attribuée aux membres participants lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. La dotation à la provision pour participation aux excédents doit être distribuée aux assurés dans les huit ans.

La détermination de ces provisions peut requérir une complexité dans leur calcul, requérant une modélisation du calcul et des connaissances actuarielles spécifiques.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la spécificité des calculs opérés par la Mutuelle, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions techniques comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier la valorisation et l'exhaustivité du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par la Mutuelle pour le calcul des provisions techniques au regard de la réglementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, tables de mortalités...),
- Procéder à notre propre évaluation de ces provisions en ayant recours à nos spécialistes internes,
- Fiabiliser, par échantillonnage, les données servant au calcul des provisions techniques,
- Apprécier la méthodologie de calcul et les hypothèses retenues permettant de s'assurer de l'absence de provision globale de gestion à la clôture,
- Apprécier le respect des dispositions réglementaires en matière de participations aux bénéfices distribuées aux assurés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Désignation du Commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Mutuelle GARANCE par votre Assemblée Générale de Juin 2013.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG S.A était dans la 9ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Mutuelle GARANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq en Baroeul, le 29 avril 2022

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps
Associé



Matthieu Pinero
Associé

Attestation du Commissaire aux comptes portant sur les informations communiquées

Résolution proposée par le Conseil d'Administration à l'adoption de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022

Approbation des rapports, des comptes annuels et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2021.

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et en application de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité relatif au rapport du Conseil d'Administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le rapport ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs, ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

Par ailleurs, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L.114-26 du Code de la Mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-O-26 du même code ;
- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du Conseil d'Administration sont présentés de manière sincère et le cas échéant,
- vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité, figurant dans le rapport joint, sont conformes aux articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-O-26 du Code de la Mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature, figurant dans le rapport joint, sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marcq en Baroeul, le 29 avril 2022

KPMG S.A.



Jocelyn Scamps
Associé



Matthieu Pinero
Associé

Arrêté des comptes annuels et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2021

Conformément aux dispositions des articles 21, 48 et 58 des statuts de GARANCE, l'Assemblée générale après avoir entendu :

- le Directeur Général présenter, au nom du Conseil d'Administration, le rapport d'activité sur l'exercice 2021 de GARANCE,
- le trésorier présenter, au nom du Conseil d'Administration, le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2021 de GARANCE,
- le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les sommes et avantages versés aux administrateurs de GARANCE

Approuve les rapports qui lui sont présentés

Approuve les comptes et les décisions d'affectation des résultats prises par le Conseil d'Administration qui se traduisent comme suit :

Le résultat de l'exercice d'un montant de +13 979 842,22 € est affecté de la façon suivante :

- augmentation de la réserve libre EPARGNE RETRAITE de 9 712 522,29 €,
- augmentation de la réserve libre PREVOYANCE de 5 282 045,86 €,
- diminution de la réserve de gestion de -1 014 725,92 €.

Donne en conséquence au Conseil d'Administration de GARANCE et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leur mandat.

Ce document est imprimé sur un papier
issu de forêts gérées durablement.

Conception et réalisation : côtécorp.
Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Rédaction : SoDifferent

Crédits photo : iStock ; Getty Images ;
Frédéric Lipzyc ; François Escriva.

Illustrations : Grafilles.





GARANCE